

COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE - RENDU DE SEANCE

[séance plénière du 11/07/2013]

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au BMO du 13 août 2013.

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. Olivier Cinqualbre, M. Mark Deming, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, Mme Monique Mosser.

Excusés : M. Jean-Pierre Babelon, Mme Karen Bowie, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Françoise Hamon, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, M. Thierry Paquot.

REPORTS DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

2, route des Tribunes (16 ^e arr.) - hippodrome de Longchamp	3
2, rue Christine et 12, rue des Grands Augustins (06 ^e arr.)	11
6, passage Desgrais (19 ^e arr.)	16

PERMIS DE DÉMOLIR

45-53, quai de la Tournelle (05 ^e arr.)	18
90, rue René Boulanger (10 ^e arr.)	26
5, rue Louis Boilly (16 ^e arr.)	29

SUIVIS DE VŒU

17, rue de Richelieu (01 ^{er} arr.)	32
35, rue Dauphine et 11, rue Christine (06 ^e arr.)	35
7, place d’Estienne d’Orves et 2, rue de Clichy (09 ^e arr.)	38
9, rue de Liège (09 ^e arr.)	40
75, rue de l’Abbé Groult (15 ^e arr.)	43

FAISABILITÉ – CONSULTATION PRÉALABLE

189-191, rue Lecourbe (15 ^e arr.)	46
--	----

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

50-50 ^{bis} , boulevard Richard Lenoir (11 ^e arr.)	49
54-54 ^{bis} , boulevard Ney (18 ^e arr.)	49

[2, route des Tribunes (16^e arr.)]

Rénovation du champ de courses de Longchamp

Pétitionnaire : M. MONZAT, Hubert – FRANCE GALOP
PC 075 116 13 V 1020
Dossier déposé le 22/04/2013
« Réaménagement du site de l’hippodrome de Longchamp avec reconstruction de la tribune du Jockey Club, réhabilitation de 4 bâtiments, construction de 6 bâtiments et mise en valeur des jardins.
SHON démolie : 15 243 m² ; SHON créée : 15 207 m². »

PROTECTION

Classé au titre de la protection des sites.
Pas de bâtiment classé ou inscrit.
Zone naturelle forestière au PLU.

PRÉSENTATION

Le principe de la création d’un hippodrome à Longchamp

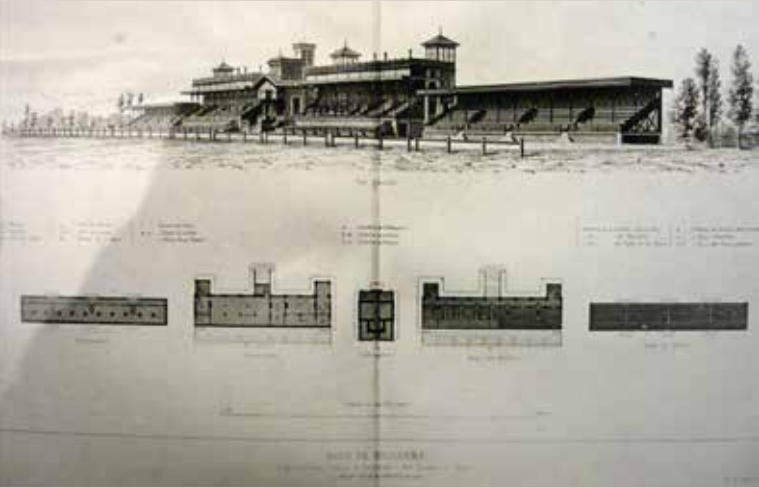
est décidé en 1854, dans le cadre de l’aménagement du bois de Boulogne entrepris par Napoléon III, sous la direction du préfet Haussmann assisté de Jean-Charles Alphand, Gabriel Davioud et Pierre Barillet-Deschamps, jardinier-chef de la Ville de Paris.
La plaine de Longchamp est annexée au bois avec le comblement d’un bras de la Seine par le nivellement de la butte de Mortemart. Les premières tribunes sont conçues par Antoine-Nicolas Bailly (1810-1892) et Gabriel Davioud (1824-1881). Elles sont composées de trois parties : au centre le pavillon impérial et de part et d’autre, les tribunes ou loges réservées, prolongées par des tribunes publiques. L’hippodrome est inauguré le 26 avril 1857. Ces tribunes sont agrandies dès 1863 et une nouvelle tribune est construite à l’ouest de celles existantes vers 1900. Le projet de reconstruction des tribunes par Charles Gi-



Vue aérienne de l’hippodrome de Longchamp.



Extrait du plan des hauteurs.



Tribunes Bailly - Davioud, 1857 (Bailly et Davioud, « Loges pour les courses de Longchamp – vues générales et plans », extrait de César Daly, « Tribunes pour les courses de Longchamp, au Bois de Boulogne (Paris), par MM. N. Bailly et G. Davioud, architectes », dans *Revue générale de l’architecture et des travaux publics*, t. XXVII, 1869.



Remise des drapeaux à l’armée, le 14 juillet 1880, tableau d’Édouard Detaille.

rault (1851-1932) est validé en 1903 et les nouveaux bâtiments sont inaugurés le 27 mars 1904. La tribune des années 1900 dite « tribune du pavillon » est alors conservée. C'est cette tribune qui fait l'objet d'un projet de reconstruction conduit par Charles Adda (1873-1938) entre 1919 et 1921. Elle est inaugurée le 3 avril 1921 à l'occasion de la réouverture de l'hippodrome. L'emploi du béton armé a permis la construction d'une terrasse supérieure dont le porte-à-faux ne repose sur aucune colonne venant entraver la vue sur le champ de course. Son architecture s'inspire de celles voisines de Girault mais possède son style propre.

En 1926, un nouveau bâtiment est construit par le même architecte à l'ouest de la nouvelle tribune, le Totalisateur, qui centralise toutes les opérations liées au pari mutuel. Il est mis en service le 28 mars 1928. Le style « anglo-normand » adopté reflète le goût de l'époque pour la veine régionaliste qui domine dans la reconstruction.

En 1962, le Conseil de Paris approuve un projet de modernisation de l'hippodrome qui comprend la reconstruction de l'ensemble des tribunes. Les tribunes de Girault sont remplacées par celles conçues par Jacques Regnault, les

pieds de gradins et les tourelles étant seuls conservés. Ce sont les actuelles tribunes du Jockey Club, Présidentielle et du Conseil municipal.

Le projet de reconstruction de la tribune du Pavillon est envisagé en 1966, repoussé puis abandonné. Une demande de modification de la façade de la tribune est refusée en 1974 « pour des motifs esthétiques ». Ce qui n'a pas empêché l'occultation des lunettes sous l'auvent en béton. Dans son état actuel, la tribune du pavillon constitue un des premiers modèles de tribunes en béton armé. À côté des autres tribunes presque entièrement reconstruites dans les années 1960, elle constitue le seul rappel subsistant de la physionomie de l'hippodrome à la Belle Époque.

La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris, dans sa séance du 24 novembre 2010, a donné un avis favorable au projet de rénovation, incluant les démolitions des bâtiments des années 1960 et permettant le lancement d'un concours international.

Le projet lauréat de l'agence Perrault / France Galop prévoit de restaurer quatre bâtiments anciens ayant gardé un caractère authentique, à savoir la tribune du pavillon (1921), le totalisateur (1928), le pavillon administratif

(v. 1940) et les écuries (v. 1950), tous situés au sud du site. Le projet de restauration de la tribune du Pavillon prévoit de rouvrir les baies obturées le long de la galerie médiane et de supprimer les adjonctions de bow-windows côté façade ouest pour retrouver au mieux l'état d'origine. Le bâtiment a subi cependant des dégradations (destruction d'escaliers, disparition d'éléments de décor). L'ensemble des escaliers d'origine serait remplacé alors que celui de la tour Sud est conservé dans son état d'origine, moins la première volée de marches. Un ascenseur sera implanté dans la tourelle Nord pour permettre l'accès aux PMR.

Le projet prévoit aussi l'ouverture de baies latérales sur les pignons des tourelles au Nord (avec passage d'une passerelle faisant la liaison avec la nouvelle tribune du Jockey Club) et au Sud du bâtiment pour dégager la vue. Cette dernière ouverture semble moins justifiée.

Le Totalisateur n'a pas subi de modification importante de ses façades (conservation des tableaux d'affichage et du décor anglo-normand), à l'exception d'une porte de service ouverte sur la façade est. La restauration prévoit des modifications d'ouvertures au rez-de-chaussée des pignons nord et sud mais aussi, sur la façade est, un élar-

gissement de la porte centrale avec modification des baies et de la marquise. Contrairement à ce qui est affirmé, ces modifications ne vont pas dans le sens des plans originels de Charles Adda.

Le bâtiment administratif fera l'objet d'un simple ravalement et les écuries seront agrandies d'un nouveau module construit à l'identique de l'existant.

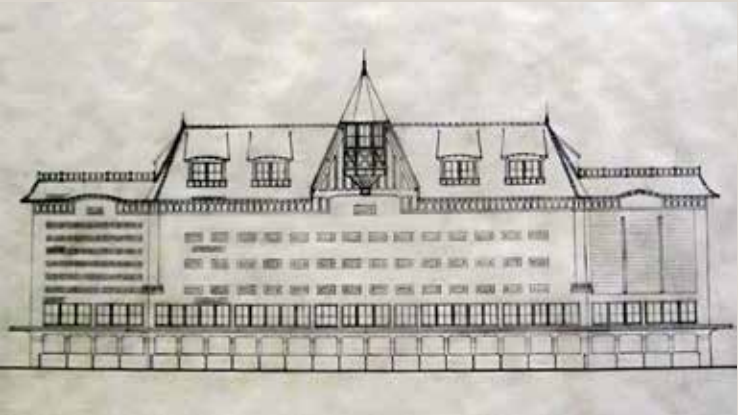
Tous les bâtiments situés au nord de ce périmètre et construits durant les années 1960 seraient démolis (tribunes du Jockey Club, du Conseil Municipal et Présidentielle, Balances, Rond de présentation, village, caisse centrale, terrasses, kiosques, guichets...). Ils seront remplacés par de nouveaux bâtiments (Restaurant des pistes, Pavillon du manège, Pavillon d'honneur, Pavillon de Suresnes) reliés par une circulation dénommée « les planches » située à 4,70 m au-dessus du terrain naturel (accessibles par des rampes et des ascenseurs) et par la nouvelle tribune du Jockey Club. Elle se substitue aux trois tribunes précédentes en proposant une densification (3 niveaux de gradins) permettant d'accueillir 9600 visiteurs (la fréquentation moyenne du site est de 12000 personnes). Une zone de gradins du niveau 2 est réservée



Tribunes de Girault, 1904 (© Maurice-Louis Branger / Roger-Viollet).



Tribunes du Pavillon, 1921 (A. Chevojon, « Tribunes champ de courses de Longchamp », le pavillon, s. d. [1920], fonds Charles Adda, IFA).



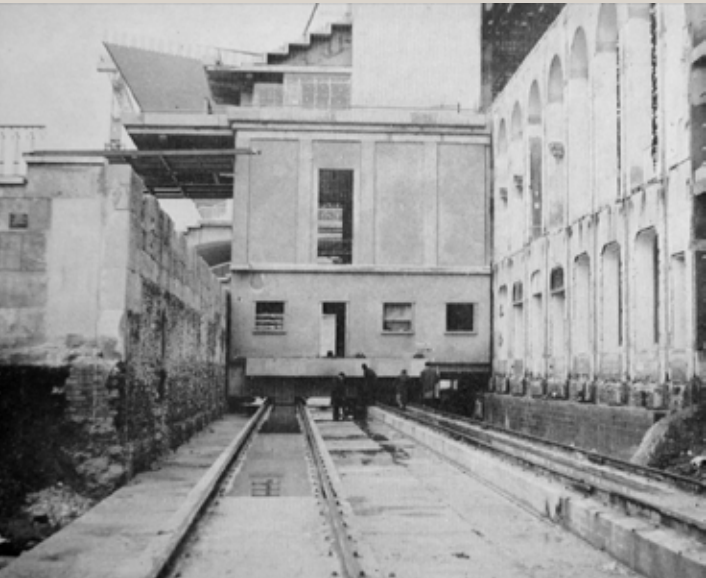
Façade du Totalisateur (Charles Adda, « Totalisateur automatique, façade côté piste », s. d. [vers 1926], documentation France Galop.)



Totalisateur en 1928 (© Jacques Boyer / Roger-Viollet).



Ci-dessus : à gauche, vue générale des tribunes vers 1930 (© Jacques Boyer / Roger-Viollet) et à droite, construction des nouvelles tribunes par Jacques Regnault (Jacques Dumontier, photographe, « Ripage de la tribune de la Présidence entre la façade arrière et les gradins », s. d. [1966], extrait de « Modernisation de l'hippodrome de Longchamp, J. Regnault, architecte », in *Techniques et architecture*, 27^e série, n° 1, juillet 1966).



Ci-contre : vue actuelle des tribunes avec, au centre, la tribune présidentielle (cliché extrait du permis de construire).

aux « présidentiels », face au poteau d'arrivée. La partition en trois bâtiments séparés, avec au centre la tribune présidentielle, disparaît au profit d'une nouvelle symbolique. Le projet est architecturalement ambitieux. Les tribunes suivent deux inclinaisons. La première incline la tribune d'Ouest en Est vers la piste et la seconde du Sud au Nord dans le sens de rotation spécifique à Longchamp, vers le poteau d'arrivée. Selon le maître d'ouvrage, « l'obliquité crée un effet de déséquilibre et une tension avec le sol qui décalent les codes de l'architecture vers une abstraction plastique ».

Le projet propose de plus « la création d'un objet unique qui marque l'identité et la présence de l'hippodrome de Longchamp dans le skyline parisien et dans le monde : un prisme de verre, partiellement suspendu dans le vide, reposant sur la tribune du Jockey Club : le Grand Panorama ». Ce volume abrite un restaurant et des salons et loges. Il offrira une vue panoramique exceptionnelle sur le champ de courses et l'environnement paysager de l'Ouest parisien. « L'un des grands charmes de la nouvelle conquête du bois de Boulogne, c'est le **panorama** splendide qui l'entoure de toutes parts. Ce magnifique rideau

de collines, dont la butte Mortemart ne nous montrait que les cimes à demi cachées par les arbres, apparaît ici dans son majestueux développement. Le regard y embrasse à la fois, de la base au sommet, la masse vigoureusement accentuée du mont Valérien, les coteaux de Meudon et de Saint-Cloud qui baignent leur pied dans le fleuve, limite nouvelle du bois ; puis la côte de Suresnes, célèbre par la mauvaise qualité de son vin, estimé jadis. » (Lobet, p. 68.) L'aménagement paysager de ce site classé ambitionne de retrouver l'esprit des principes édictés au XIX^e siècle par Alphand. L'implantation du champ de course n'a d'ailleurs pas subi de modification substantielle depuis 1857. « Quant à la plaine en elle-même, c'est une vaste pelouse dont les reflets verdoyants s'étendent à perte de vue jusqu'au pied des coteaux qui la dominent. (...) On y plante maintenant 200000 pieds d'arbres et d'arbustes qui formeront des massifs isolés, de manière à ménager des perspectives sur le mont Valérien, Saint-Cloud, Meudon, le viaduc de Fleury, le pont de Suresnes, Neuilly et le clocher de Boulogne. (...) La pelouse de l'hippodrome, qui en occupe le centre, recevra elle-même çà et là quelques arbustes qui ajouteront à l'effet pittoresque sans masquer

la vue des courses. » (Lobet, p. 68-70.) Les percées visuelles seront facilitées par le non remplacement de la tribune du Conseil municipal qui réduit le front bâti d'environ 100 mètres et par la limitation de la hauteur de la nouvelle tribune du Jockey Club, plus basse que l'ancienne de 3,50 m, et alignée sur le sommet des tourelles de la Tribune du Pavillon.

Le projet, conforme aux nombreuses prescriptions de la zone N du PLU en matière de plantations et d'espaces verts (les surfaces imperméables seront réduites), porte sur trois zones :

- la zone du périmètre d'intervention où un certain nombre d'arbres seront abattus (50 sujets) et remplacés (90 sujets), 476 sur 542 n'étant pas impactés par le projet. Une partie des sols actuellement imperméables (62,5%) de cette zone sera remplacée par des sols perméables végétalisés (83%). Le tunnel piéton reliant la pelouse centrale et la zone des tribunes sera aménagé côté piste à la manière d'un vertugadin avec ascenseurs reliant le niveau tunnel au niveau piste et côté tribunes débouchera dans le volume du restaurant des Pistes, avec un accès PMR.
- la zone de l'emprise (lisières et bosquets) où les 410

arbres sont conservés et complétés par 40 sujets.

- la zone de l'interpiste sera refaite en prairie hygrophile.

L'ensemble du programme vise à adapter le site aux nouvelles pratiques du pari mutuel, à en améliorer le confort et l'attractivité tout en conservant les bâtiments historiques. La qualité de leur restauration sera déterminante.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juillet 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de rénovation de l'hippodrome de Longchamp.

La Commission regrette que les choix faits en matière d'aménagement d'ensemble ne s'appuient pas sur une réflexion globale cherchant à identifier les enjeux généraux du site en matière de patrimoine, et ce au-delà des bâtiments « historiques » conservés.

D'autre part, elle estime que le nouvel aménagement gagnerait à mieux prendre en compte sa relation avec la Seine (BMO du 13 août 2013).

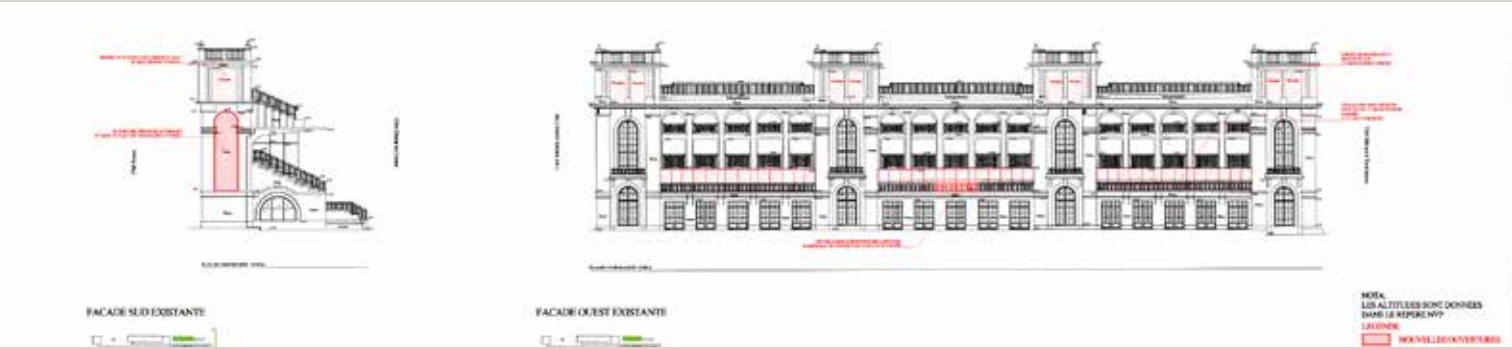
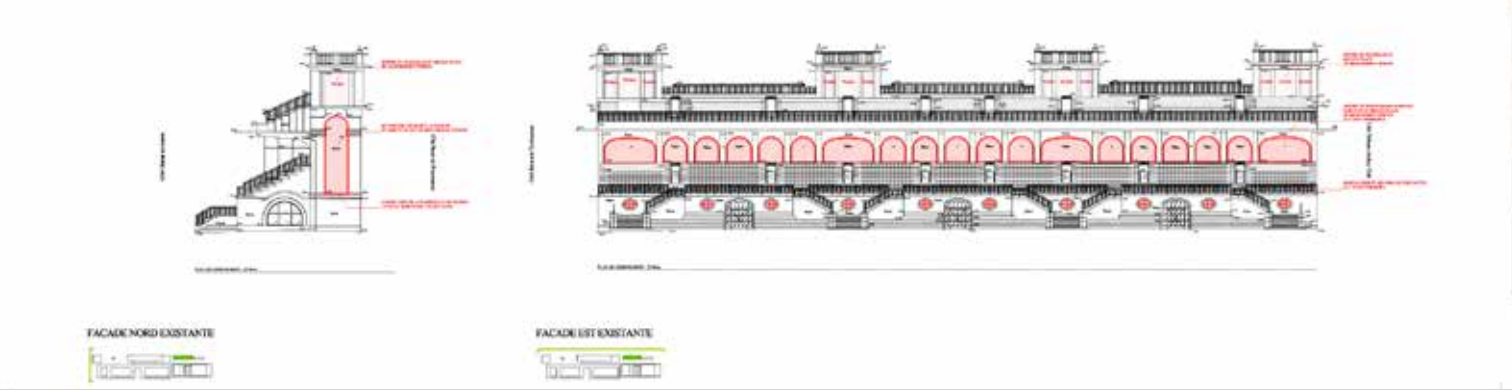


Vue d'ensemble du champ de courses pris du sud (Boulogne) vers 1970 (© Roger Henrard / Musée Carnavalet / Roger-Viollet).



1	TRIBUNE DU PAVILLON	5	CAISSE CENTRALE	12	BATIMENT VILLAGE	A	PAVILLON DU MANEGE
2	TOTALISATEUR	6	TRIBUNE PRESIDENTIELLE	18	TERRASSES	B	PAVILLON D'HONNEUR
3	PAVILLON ADMINISTRATIF	7	TRIBUNE CONSEIL MUNICIPAL	19	RONDE DE PRESENTATION	C	RESTAURANT DES PISTES
4	ECURIES	10	TRIBUNE JOCKEY CLUB			D	PAVILLON DE SURESNES

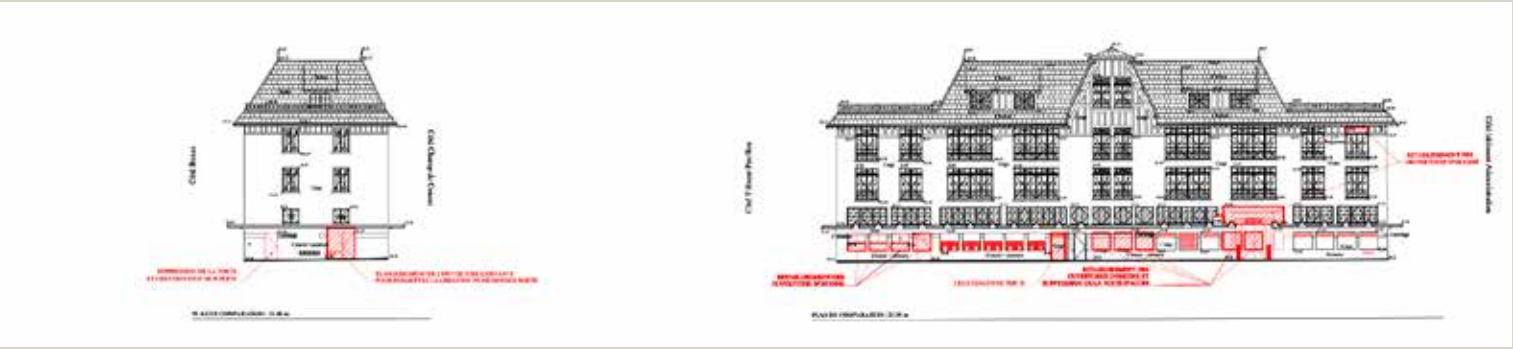
Plan des démolitions (en rouge) et des restaurations (en vert) (© Dominique Perrault Architecture).



Tribunes du pavillon : à gauche, les démolitions demandées sur les façades latérales et à droite, démolitions demandées, en haut, sur la façade Est et en bas, sur la façade Ouest (© Dominique Perrault Architecture).



La tribune du Pavillon : état actuel (en haut) et projeté (en bas) (© Dominique Perrault Architecture).



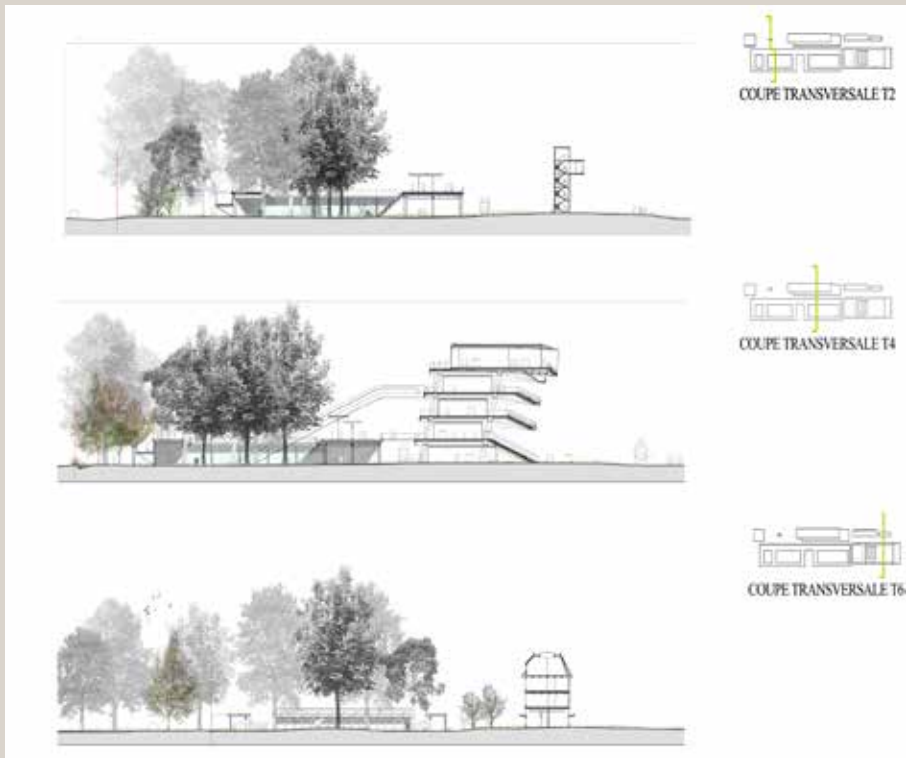
Le Totalisateur : à gauche, les démolitions demandées sur les façades latérales et à droite, démolitions demandées, en haut, sur la façade Est et en bas, sur la façade Ouest (© Dominique Perrault Architecture).



Le Totalisateur : état actuel (en haut) et projeté (en bas) (© Dominique Perrault Architecture).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- J. Lobet, *Le nouveau bois de Boulogne et ses alentours*, Paris, 1856.
- M. Barras, *Note sur le bois de Boulogne*, Paris, 1900.
- Henri Corbel, *Petite histoire du bois de Boulogne*, Paris, 1931.
- *Le 16e. Chaillot, Passy. Auteuil*, DAAVP, 1991.
- GRAHAL, *Le totalisateur et les guichets de jeux de la pelouse de l'hippodrome de Longchamp (Paris 16e). Etude historique et documentaire*, août 2012.
- GRAHAL, *L'ancienne tribune dite du pavillon de l'hippodrome de Longchamp (Paris 16e). Etude historique et documentaire*, mai 2011.
- Sophie Cueille, « Le cheval de course en Île-de-France, une présence architecturale et paysagère », *In Situ* [en ligne], n° 18, 2012.



Coupes transversales projetées : en haut, sur les « planches », au centre, sur la nouvelle tribune et en bas, sur le Totalisateur (© Dominique Perrault Architecture).



Tribunes : état actuel et état projeté (© Dominique Perrault Architecture).

[2, rue Christine et 12, rue des Grands Augustins (06^e arr.)]

Restauration des façades de l'hôtel de Bussy

Pétitionnaire : M. SAFAR, Olivier - CABINET SAFAR

PC 075 106 13 V 1008

Dossier déposé le 29/03/2013

« Réhabilitation d'un bâtiment de 5 étages avec démolition d'un édicule en toiture, réfection de la toiture et de la verrière avec création d'une terrasse et modification des lucarnes et remplacement des menuiseries extérieures. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : « Ancien hôtel des XVII^eme et XVIII^eme siècles, présentant des façades en pierre de taille distribuées autour d'une cour ouvrant sur la rue Christine. Garde-corps Louis XVI. On remarque les nombreuses

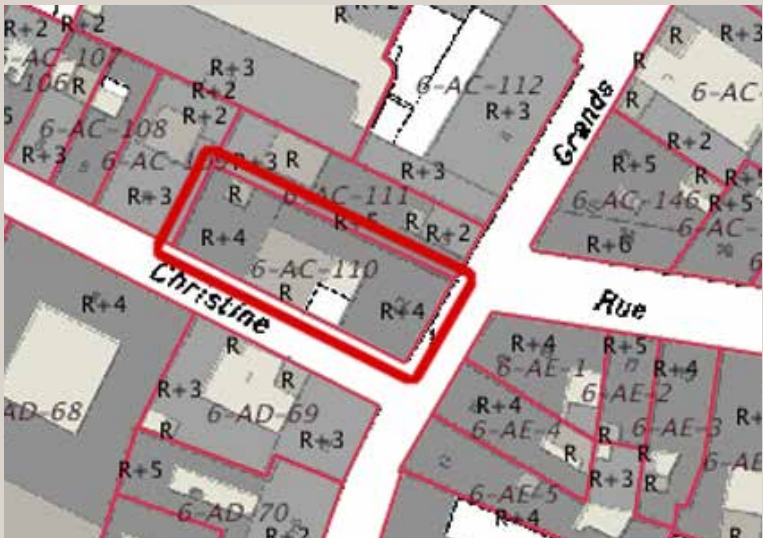
ancres métalliques en façade. »

PRÉSENTATION

Dans le cadre de la création de la rue Christine, les terrains de l'ancien hôtel Saint-Denis sont vendus en mars 1606 ; le lot formant l'angle avec la rue des Grands Augustins échoie à l'avocat Pierre Le Tellier. Après un découpage du terrain entre Pierre et Simon Le Tellier (médecin ordinaire du roi), deux maisons jumelles y sont construites dès la fin de l'année 1607. Bien que les marchés de construction ne soient pas conservés, on peut attribuer à cette première campagne les dispositions générales de la parcelle, encore aujourd'hui reconnaissables. Large et peu profonde, elle est occupée par deux corps de logis



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle de l'angle des rues Christine et des Grands Augustins, correspondant à l'une des deux maisons construites en 1607.

carrés disposés de part et d'autre d'une cour commune, fermée sur la rue Christine par un mur de clôture percé en son centre par un passage cocher. Au fond de la cour, une aile peu épaisse relie les deux logis, abritant l'écurie et l'escalier principal de la maison de droite. Son accès est marqué par un arc en plein cintre à bossages encore visible. Chaque maison est élevée sur caves d'un rez-de-chaussée et de deux étages carrés sous un haut comble droit, sans doute en pavillon. La maison d'angle est occupée par le propriétaire, alors que Simon Le Tellier, occupe celle de gauche. En 1720, ces deux entités sont réunies par les héritiers Le Tellier en une seule propriété, connue sous l'appellation de « l'hôtel de Bussy ». Les constructions inchangées accueillent des logements locatifs dans les étages et diverses activités dans les parties basses. En 1728, l'acquisition par le libraire Michel Brunet marque le début d'une occupation continue des locaux par les métiers du livre, jusqu'au départ de la maison d'édition La Martinière en 2010.

Michel Brunet, puis ses héritiers libraires et imprimeurs, sont installés rue Christine jusqu'en 1808. La rareté ou l'imprécision des documents d'archives ne permettent pas de restituer avec précision les étapes de la transformation de l'immeuble qui semblent avoir été principalement conduites dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, probablement entre 1745 et 1772. En 1785, l'immeuble est clairement organisé en logements dans le pavillon d'angle, comportant désormais un troisième étage carré (tout en conservant peut-être la pointe de la toiture ancienne). Dans l'aile du fond, un nouvel escalier dessert d'un côté les appartements et de l'autre les nouveaux étages ajoutés au-dessus de l'écurie. Le chiffre en serrurerie qui orne le mur d'échiffre peut être lu comme une enseigne, avec les initiales de Michel Brunet (décédé avant 1772). Cette aile fonctionne avec le pavillon de gauche, désormais élevé de quatre étages carrés, entièrement dévolu à l'imprimerie. En 1865, les héritiers de Denis Magimel cèdent l'ensemble

au libraire Chilhaud-Dumaine qui entreprend immédiatement des travaux d'agrandissement et de modernisation de l'imprimerie. La cour est alors comblée avec un bâtiment en rez-de-chaussée couvert d'un toit brisé partiellement vitré. Cette opération entraîne le bouchement du portail et la création d'une nouvelle entrée dans un petit corps de bâtiment greffé au pavillon de droite, dans l'axe de l'arcade d'entrée de l'escalier. Ce sont les dispositions générales actuelles. Jusqu'en 2010 et le départ de La Martinière, cette partition entre logements dans le pavillon de droite et activité dans la cour dans le pavillon de gauche a été conservée – l'imprimerie ayant laissé place dans la cour à un restaurant. L'état actuel assez fatigué de l'immeuble reflète cette riche histoire. Des deux maisons du règne d'Henri IV subsistent, outre l'arc à bossages, plusieurs planchers à poutres et solives dans les niveaux bas des deux pavillons, dont certains présentent des traces de décor peint.

Des vestiges des pointes des charpentes d'origine sont peut-être encore en place dans le pavillon de droite (non visité). Le rythme général et les proportions des pavillons anciens est encore perceptible, notamment par l'irrégularité des percements, la hauteur des étages et la présence de demi croisées sur la rue Christine et de chaînages en pierre. Du XVIII^e siècle, datent les surélévations et les nouveaux escaliers qui les desservent (escalier principal et escalier de service du pavillon de gauche), mais aussi, en façade, les traces de modifications de certaines fenêtres pour les adapter au goût du jour – linteaux segmentaires, garde-corps en ferronnerie... Outre des surélévations ponctuelles complémentaires, le XIX^e siècle donne principalement la séquence d'entrée actuelle, qui correspond à celle d'un immeuble de rapport et non plus d'une maison bourgeoise avec sa cour. Enfin, le XX^e siècle marque profondément l'immeuble par les lourds travaux de structure effectués dans la partie basse du pavillon de droite, et par des ravalements désastreux (enduit, garde-



Élévation actuelle sur la rue Christine (© A.-C. Perrot et F. Richard, architectes). En rouge, l'indication des matériaux et des époques de construction, d'après l'architecte.



Élévation de l'état projeté rue Christine indiquant en rouge les interventions prévues (© A.-C. Perrot et F. Richard, architectes).

corps pastiches, nouvelles fenêtres...).

Le projet actuel, dont le contenu programmatique n'est pas précisé, vise précisément à gommer ces états successifs. Dans le cadre de la première étape de sa restauration, la demande propose une modification des façades et des toitures. Considérant la restitution d'un état d'origine impossible, les architectes ont choisi de donner un aspect « XVIII^e siècle » à l'ensemble de l'immeuble, abusivement considéré comme un hôtel particulier. Cette opération entraîne la régularisation des dimensions, des formes et des implantations des baies de fenêtres – et donc la disparition des demi-baies du XVII^e siècle notamment. Ces nouvelles fenêtres-types sont accompagnées de garde-corps en serrurerie « Louis XV » - entraînant la disparition des derniers garde-corps d'origine, mais de style néoclassique, encore en place. Dans la même démarche de restitution, il est proposé de redonner à cet immeuble une porte cochère. Elle est prévue en remplacement de la porte bâtarde de 1865, c'est-à-dire à droite

de l'ancien mur de clôture, sous la travée ajoutée au Second Empire. Son dessin ne se base sur aucun document puisque son aspect est inconnu, et ses proportions sont limitées par son implantation.

La modification des toitures doit achever de donner l'aspect XVIII^e souhaité. Le comble du pavillon de droite disparaît entièrement au profit d'une couverture à faible pente côté rue des Grands Augustins (couverte en ardoises) et d'un comble brisé côté cour. Sur l'aile en fond de cour, le brisis de la toiture du XVIII^e siècle est recomposé et le terrasson remplacé par une terrasse accessible. La toiture du pavillon de gauche, couverte en zinc, est inchangée.

L'aspect des façades sera entièrement repris dans le même esprit afin de donner l'illusion d'une construction en pierre de taille. À cet effet, la notice architecturale indique : « compte tenu de l'état des maçonneries (...), les parties actuellement en moellon seront traitées en pierre de taille. Celle-ci sera montée autoportante avec

une épaisseur d'au moins dix centimètres. » Or, seule les parties basses des deux pavillons sont des façades en pierre de taille appareillée.

Enfin, le dégagement de la cour n'est pas prévu ; son occupation est même confirmée par la reconstruction de la verrière.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- documentation de la Commission du Vieux Paris.
- GRAHAL, étude historique et documentaire, décembre 2012.
- Hilary Ballon, *The Paris of Henri IV. Architecture and Urbanism*, MIT Press, 1991.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juillet 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de restauration des façades de l'hôtel

de Bussy.

La Commission, à l'unanimité, émet une vive protestation contre le parti pris du projet qui ne s'appuie sur aucun état historique connu lorsqu'il prévoit de donner un « aspect » d'hôtel XVIII^e à ces deux maisons du XVII^e siècle.

Elle demande une restauration de l'ensemble des façades respectueuse des différentes strates historiques, explicitement mentionnées dans la protection au titre du PLU. Pour ce faire, elle estime nécessaire de compléter l'étude historique déjà réalisée par une analyse archéologique du bâti où chacune de ces campagnes de construction serait précisément décrite et localisée (BMO du 13 août 2013).



Vue de l'ancien mur de clôture rue Christine, modifié en 1865 avec le comblement de la cour pour l'installation d'ateliers.



Arc à bossages datant vraisemblablement de la première campagne de construction de 1607, situé sur la façade du bâtiment du fond de cour.



Escalier aménagé au milieu du XVIII^e siècle qui desservait les appartements, ainsi que les nouveaux étages ajoutés à cette époque.



Vue perspective du bâtiment après l'intervention envisagée (© A.-C. Perrot et F. Richard, architectes).

[6, passage Desgrais (19^e arr.)]

Démolition totale d'une maison de 1876

Pétitionnaire : Mme BRODOVITCH, Céline - SOREQA
PD 075 119 13 V 0004
Dossier déposé le 24/04/2013

PROTECTION

Aucune.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 14 juin 2013 : démolition totale de moindre intérêt patrimonial.

PRÉSENTATION

Alors que cette partie de l'ancienne commune de La Villette est encore largement agricole en 1843, elle se densifie à partir de l'annexion, entre autre par le biais d'opérations de lotissements spontanés. C'est ainsi que le passage Desgrais est créé

entre 1869 et 1874 par le propriétaire éponyme d'un grand terrain adressé sur l'actuelle rue Curial. Son tracé en équerre, qui relie cette dernière à la rue Mathis, permet le désenclavement et le lotissement du terrain.

En 1876, une description de ce dernier fait état d'une « cité Desgrais » composée de « bâtiments absolument semblables, élevés de rez-de-chaussée et 1^{er} étage carré, construits en briques et plâtras, couverts en tuiles, doubles en profondeur », suivi par « un bâtiment élevé sur terre-plein de rez-de-chaussée et 3 étages carrés ».

L'objet de la présente demande de permis de démolir porte sur le n° 6 qui s'intègre au groupe de trois autres maisons, issues du lotissement initial.

Encore regroupées deux par deux en vis-à-vis du passage, elles forment aujourd'hui un ensemble historiquement et morphologiquement homogène, ayant conservé ses dispositions

d'origine en termes de volume, de structure ou de composition de façade.

Cette unité se traduit notamment par une continuité bâtie à l'alignement aux façades uniquement animées par la symétrie des travées de part et d'autre des entrées des maisons, qu'un simple soubassement vient asseoir sur la partie basse de la voie.

Concernant la maison du n° 6, elle a également conservé sa disposition d'origine en plan, organisée autour d'une distribution traversante. Un corridor à rez-de-chaussée donne accès à un espace arrière extérieur ainsi qu'à l'escalier à volée droite qui distribue en retour deux pièces latérales au premier niveau. La visite de la Commission a permis de constater la pauvreté des matériaux employés lors de sa construction, typique du mode constructif de cette architecture issue de la spéculation. Elle a également mis en évidence l'état vétuste de l'ensemble, révélateur du peu d'attention portée à ce type d'habitat populaire : absence d'entretien, ravalement peu scrupuleux... Si cette pauvreté constructive et cette vétusté rendent difficile une réutilisation du bâtiment, l'application des règles du PLU pose la question de la conservation de cette petite figure urbaine. En effet, le filet de hauteur permettrait de réaliser au

moins un niveau de plus à la place de la maison actuelle, entraînant ainsi la perte de l'homogénéité et de la cohérence de cet ensemble qui participe à l'identité du passage dans lequel il s'inscrit.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D³P⁴ 346 et VO¹¹ 980.
- Archives nationales : MC/ET/LXXX/602 (vente du 27 mars 1882) et MC/ET/LXXX/617 (contrat du 23 mars 1883).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juillet 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de démolition totale d'une maison de 1876.

Après avoir procédé à la visite des lieux, la Commission estime que l'intérêt de cette maison vaut par l'ensemble homogène qu'elle forme avec les trois autres constructions issues du lotissement original de 1876. Elle demande la conservation de cette figure urbaine, qui passe, pour le n°6, par la conservation de son volume général, et notamment de sa hauteur d'égout et de ses percements actuels (BMO du 13 août 2013).



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle du n° 6, passage Desgrais.



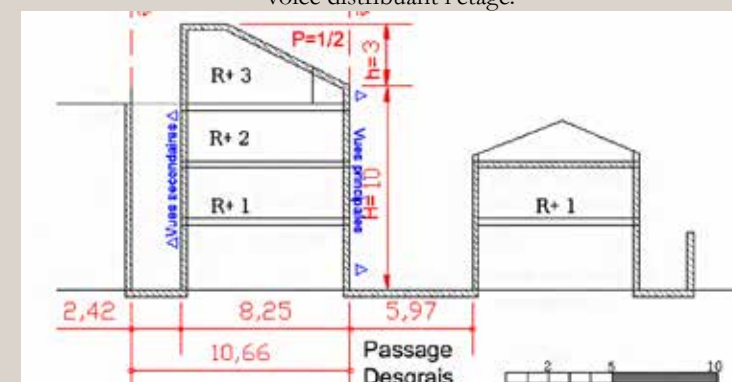
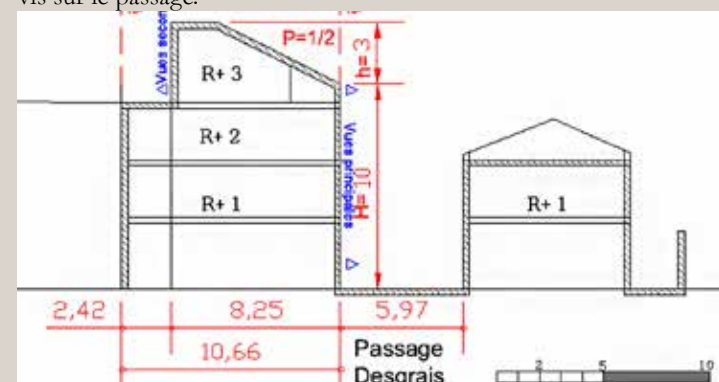
La maison n° 6 (dernière à droite) s'intègre dans un ensemble de quatre maisons formant vis-à-vis sur le passage.



Vue des espaces arrière entre le revers des maisons et les héberges mitoyennes.



La distribution est assurée par un corridor au fond duquel se retourne l'escalier à simple volée distribuant l'étage.



Parallèlement à la présente demande de permis de démolir, une étude de faisabilité a été menée, envisageant une construction neuve de 7 logements, dont la hauteur se cale sur la contrainte imposée au PLU d'une hauteur d'égout à 10 mètres (© Soreqa).

[45-53, quai de la Tournelle (05^e arr.)]

Restructuration de l’ancien musée de l’Assistance publique

Pétitionnaire : M. CHABUT, Didier

STE DCI IMMOBILIER

PC 075 105 13 V 1009

Demande portant sur l’hôtel de Miramion à l’exception de son corps de bâtiment sur rue.

Dossier déposé le 30/04/2013

« Ravalement de l’ensemble des façades avec création de 3 baies de fenêtres côté courette avec ouverture de baies de portes.

Immeuble concerné par une inscription sur l’inventaire des Monuments historiques en date du 22-02-1926. »

PC 075 105 13 V 1010

Demande portant sur l’hôtel de Sèlves ainsi que le corps de bâtiment sur rue de l’hôtel de Miramion.

Dossier déposé le 30/04/2013

« Réaménagement d’un ensemble de bâtiments à usage d’habitation, création d’un plancher au 1^{er} étage, fermeture de certaines trémies d’escaliers, ravalement de l’ensemble des façades avec création d’une verrière en toiture, de grilles séparatives avec les 2 lots et création de liaisons verticales.

SHON supprimée : 101 m² ; SHON créée : 130 m² ; surface du terrain : 1 505 m² . »

PROTECTION

Hôtel de Miramion : « façades sur cour et sur jardin, plafond à poutres peintes et boiseries du XVII^e siècle de la salle du rez-de-chaussée » (inscription par arrêté du 22 février 1926). Espace vert protégé.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 16 janvier 1902 : « Excursion à la Pharmacie centrale des hôpitaux, quai de la Tournelle. - Vœu d’un projet de musée à l’hôtel de Miramion ».

- Séance du 14 mai 1903 : « Adoptions de deux vœux relatifs à la conservation de l’hôtel de Miramion » (pour le classement de l’hôtel et l’installation du musée de l’APHP).

- Séance du 12 novembre 1903 : « Observations au sujet de l’hôtel de Miramion, du musée de l’Assistance publique et des archives de cette administration. »

- Séance du 27 mai 1922 : « Rapport présenté par M. Louis Bonnier (...) sur un projet de réfection des mascarons qui décorent les façades de l’hôtel de Miramion (pharmacie centrale des hôpitaux). »

- Séance du 16 décembre 1922 : « Communication de M. le directeur de l’Assistance publique concernant l’aménagement de l’hôtel de Miramion (pharmacie centrale des hôpitaux). »

- Séance du 2 juin 1928 : « Rapport présenté par M. Grimault (...) sur les fouilles effectuées (...) quai de la Tournelle, n° 53

(pharmacie centrale des hôpitaux) (...). »

PRÉSENTATION

En 2012, l’Assistance publique – Hôpitaux de Paris s’est défait de deux hôtels particuliers mitoyens sis quai de la Tournelle, l’hôtel de Miramion (n° 45-49) et l’hôtel de Selves (n° 51-53). Affectés à l’administration des hôpitaux parisiens depuis 1801, les deux bâtiments abritaient alors le musée de l’APHP (fermé depuis juillet 2010) et des logements de fonction.

Les deux présentes demandes d’autorisation de travaux correspondent à une division de cet ensemble immobilier en deux lots : d’une part, le corps de logis principal et l’aile en retour de l’hôtel de Miramion (soit l’ancien musée et les logements sous combles), lot A, et, d’autre part, le corps de bâtiment sur le quai de l’hôtel de Miramion (anciens bureaux du musée) et l’hôtel de Selves (entièrement affecté à de l’habitation), lot B.

Cette division, liée aux dernières affectations, ne correspond à aucune partition constructive ou historique. Elle



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs.



Façade sur jardin de l’hôtel de Miramion, dont le dessin est parfois attribué à François Mansart, pour le financier Christophe Martin entre 1631 et 1633 (Casier archéologique).



Vue actuelle de l’ensemble sur le quai de la Tournelle.

met fin à une union fonctionnelle qui existe depuis 1687. À cette date, M^{me} de Miramion, pour l'installation des Filles de Sainte-Geneviève dites « Miramiones », se porte acquéreur des deux hôtels particuliers dont l'origine remonte au XVI^e siècle. Le plus ancien est celui de droite, constitué entre 1520 et 1530 par Jean de Selves, premier président au Parlement. Il aménage un hôtel régulier à partir de deux « corps de maison » sur le quai, disposés en équerre, bâtis entre 1494 et 1505, qu'il complète par un corps d'hôtel entre cour et jardin et par une seconde aile en retour à gauche de la cour. À l'exception de cette dernière, aujourd'hui disparue, et du corps sur le quai – reconstruit avant 1687 –, c'est l'hôtel actuel du 51-53, quai de la Tournelle. Les multiples campagnes de travaux postérieures ont aujourd'hui presque entièrement gommé son aspect Renaissance ; l'escalier à vis de l'aile droite, à noyau en bois mouluré, en est le seul vestige remarquable. À gauche de cette première demeure, l'hôtel de Miramion résulte des travaux effectués par le financier Christophe Martin entre 1631 et 1633 pour transformer des construc-

tions datant du XVI^e siècle en un hôtel de qualité. Le corps de logis le long du quai, destiné aux services, est le résultat de la réhabilitation de bâtiments plus anciens. L'aile en retour à gauche, initialement élevée d'un rez-de-chaussée seulement, sépare la grande cour de la basse-cour (selon un schéma assez novateur pour les années 1630). Un pavillon de deux travées est construit de neuf pour la raccorder au corps de logis principal qui, également d'origine plus ancienne, reçoit alors de nouvelles façades en prolongement de l'élévation du nouveau pavillon. Derrière ce dernier, entre la basse-cour et le jardin, un nouveau corps de bâtiment, double en profondeur, complète le logis principal. Côté jardin, la nouvelle élévation qui dissimule les raccords entre bâtiments anciens et nouveaux, est deux fois plus longue que celle sur cour. Ponctuée par deux petits pavillons latéraux et un avant-corps central, elle est l'une des façades les mieux composées de l'architecture parisienne du début du règne de Louis XIII. L'architecte de cette opération n'est pas identifié, mais, en raison de similitudes stylistiques, on considère qu'il s'agit du même auteur que le premier hôtel

d'Aumont, bâti dans les mêmes années au Marais, et parfois attribué à François Mansart. Au cours de leur occupation par les Filles de Sainte-Geneviève, les bâtiments ont subi quelques modifications, principalement le gommage progressif des spécificités de deux hôtels indépendants, soit la redistribution des appartements en espaces adaptés aux activités de la congrégation (enseignement, soins et assistance aux femmes pauvres), et condamnation du passage de porte cochère de l'hôtel de Selves. Au cours du XVIII^e siècle, l'aile gauche sur cour de l'hôtel de Miramion est reconstruite, plus haute qu'auparavant. Saisi comme bien national en 1793, l'ensemble immobilier est affecté à une manufacture d'armes et à une fabrique de tissus, activités qui participent largement à la dégradation de ces bâtiments anciens dont le mauvais état est constaté en 1796. L'administration décide en 1801 son attribution aux hospices parisiens qui y installent en 1810 la pharmacie centrale des hôpitaux (soit des laboratoires et des magasins de distribution). À cette occasion, la perméabilité entre

les deux anciens hôtels est renforcée par la démolition de l'aile qui existait encore entre les deux cours, et un passage cocher est créé, à travers l'hôtel de Selves, pour mettre en communication la cour avec le jardin où des bâtiments de stockage ont été construits. Les distributions et les décors intérieurs terminent de disparaître, à l'exception inexpliquée du plafond à poutres et solives peintes de la chambre du rez-de-chaussée de l'hôtel de Miramion. Cet élément de décor résiste ensuite à la dernière grande campagne de modification de ces hôtels, la transformation en musée. Dès le début du XX^e siècle, apparaît l'idée de créer un petit musée consacré à l'histoire de l'Assistance publique et où les œuvres d'art provenant des hôpitaux parisiens disparus pourraient être présentées au public. Soutenue par la Commission du Vieux Paris, cette initiative devient effective à la veille de la Première Guerre mondiale avec une première présentation des collections au premier étage de l'hôtel de Miramion. En 1934, le musée s'est étendu au rez-de-chaussée mais sans campagne d'aménagements particuliers, il est jugé trop vétuste en 1948 et



Vue actuelle de la façade sur cour du corps de bâtiment principal de l'hôtel de Miramion.



Vue actuelle de la grande salle du rez-de-chaussée du corps de bâtiment intermédiaire de l'hôtel de Miramion.



Vue actuelle de la chambre du rez-de-chaussée de l'hôtel de Miramion, principal vestige du décor intérieur du XVII^e siècle.



Vue actuelle du corps de logis principal de l'hôtel de Selve.



Vue actuelle d'une salle du premier étage de l'hôtel de Selve.



Vue actuelle des combles du corps principal de l'hôtel de Selve dont l'aménagement conservera les éléments de la charpente encore en place.



Escalier Renaissance à noyau central situé à l'articulation de l'hôtel de Selve et l'aile en retour à droite.

fermé au public pour travaux. Il ne rouvre qu'en 1982, après que Christian Germanaz – futur auteur de la réhabilitation de l'hôtel d'Albret – a mené une importante campagne de restructuration générale dont l'état actuel résulte principalement. Cette campagne a été particulièrement lourde pour les constructions des XVI^e et XVII^e siècles, dont les structures et les éléments de second-œuvre ont été largement repris ou remplacés.

Les deux demandes d'autorisation de travaux aujourd'hui déposées correspondent à deux projets distincts, sans aucun changement de destination.

Dans le lot A (l'ancien musée, les logements des 2^e et 3^e étages, la grande et la petite cour, ainsi que le jardin), on sollicite :

- le ravalement des façades (inscrites à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1926), sans modification de celles-ci et avec la conservation de toutes les menuiseries en place.
- la création de trois fenêtres au premier étage de l'aile

gauche sur la petite cour.

- la réouverture de deux portes au premier étage du corps de logis principal (entre la grande salle et la chambre d'une part, et l'ancienne garde-robe d'autre part).

Dans le lot B :

- Le projet de ravalement s'accompagne de quelques modifications ponctuelles des façades : réouverture d'une porte piétonne à gauche du portail de l'hôtel de Miramion ; création d'une porte piétonne dans l'aile sur le quai de l'hôtel de Selves ; réouverture de la travée de droite de la façade sur cour du bâtiment quai du même hôtel ; régularisation de la façade sur jardin.

- Création d'une verrière sur le versant côté de la toiture de l'aile de service de l'hôtel de Miramion.

- À l'intérieur, percements de trémies et ouvertures ponctuelles de passages pour l'aménagement des logements au rez-de-chaussée, et aux 2^e et 3^e étages (permettant notamment de conserver l'appartement du 1^{er} étage sur le quai ayant conservé un décor intérieur XIX^e siècle). Dans l'hôtel de Selves, ces démolitions modifient des structures déjà

remaniées en 1978-1982.

- La création d'un ascenseur dans l'aile droite de l'hôtel de Selves, à proximité de l'escalier en vis conservé.

- L'immeuble 45, quai de la Tournelle, petit immeuble d'habitation du XVIII^e siècle demeure une entité indépendante. Sa courette est restituée toute hauteur et l'installation d'un ascenseur ne met pas en péril le très bel escalier en vis à noyau creux.

Enfin, la cour, commune aux deux hôtels depuis 1810, serait divisée par la construction d'un mur bahut surmonté d'une grille en ferronnerie.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique (5^e-131, 5e-suppl. 251 et dossier de fouille 153).

- GRAHAL, étude historique et documentaire, décembre 2012 et avril 2013.

- Piganiol de la Force, *Description historique de la ville de Paris et de ses environs*, Paris, 1765, tome 5, p. 338-342.

- Jean-Pierre Babelon et Claude Hohl, *L'Hôtel de Miramion et*

la pharmacie centrale des Hôpitaux de Paris, 45-43, quai de la Tournelle, Paris, Centre de recherche d'histoire et de philologie de la 4^e section de l'École Pratique des Hautes Études, Études et documents, fascicule 2, Paris, 1969.

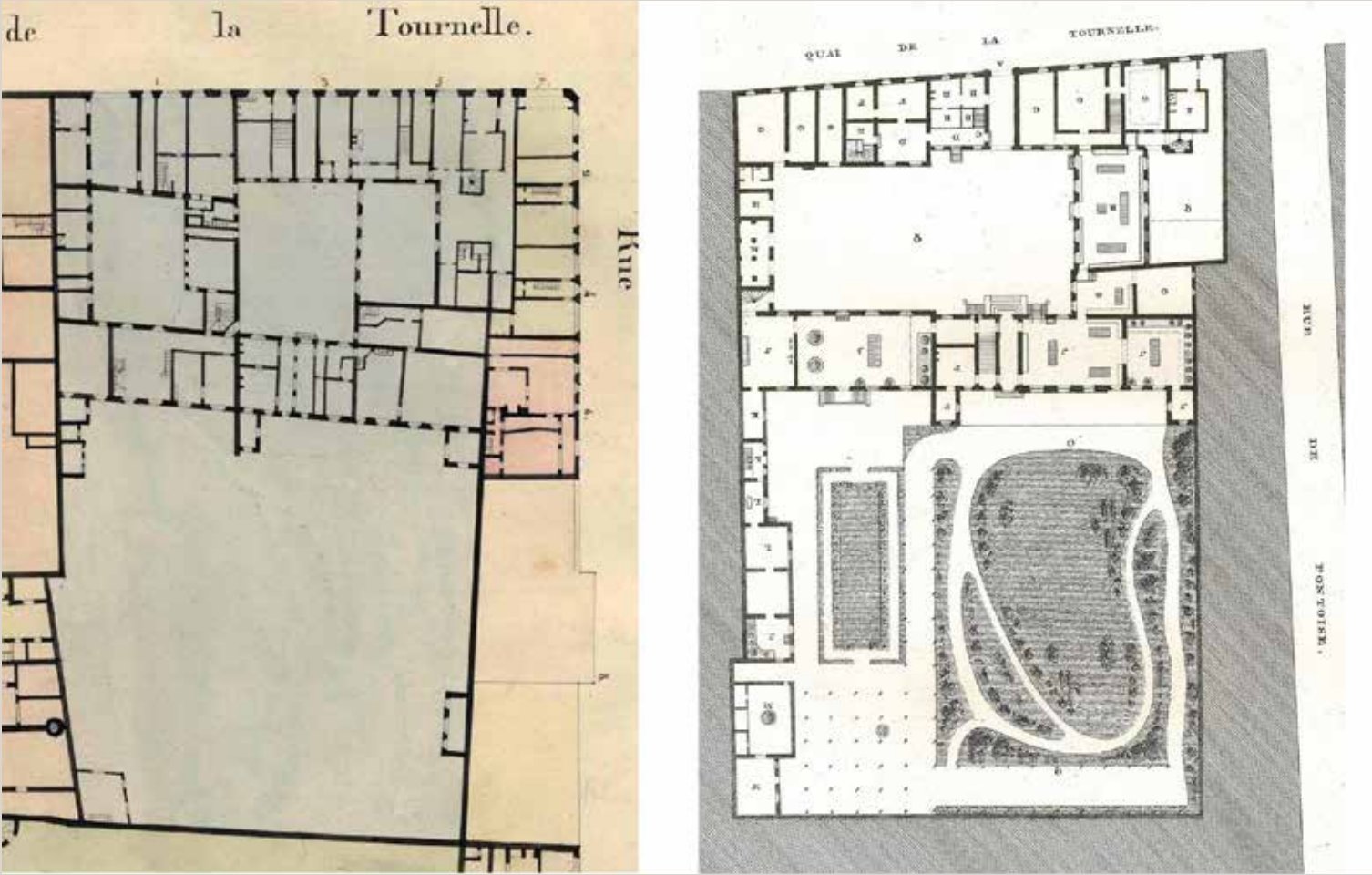
- Isabelle Dérens et Moana Weil-Curiel, « Répertoire des plafonds peints du XVII^e siècle disparus ou subsistants », *Revue de l'art*, n° 122, 1998-4, p. 98.

- Alexandre Gady, *Les hôtels particuliers de Paris du Moyen Âge à la Belle époque*, Paris, Parigramme, 2008.

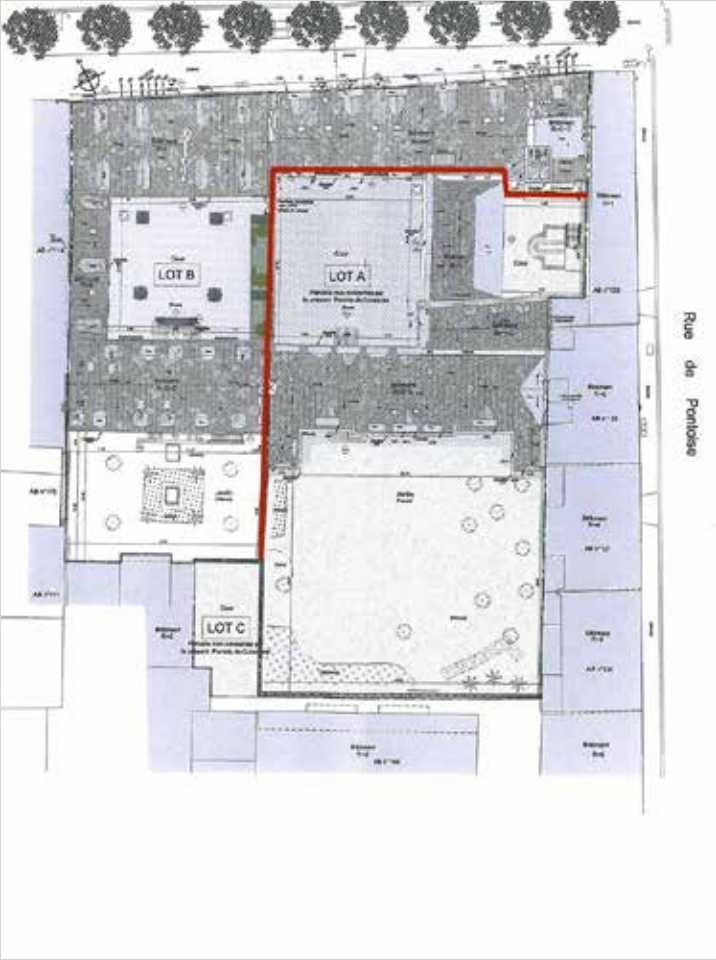
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juillet 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de restructuration de l'ancien musée de l'Assistance Publique.

Après examen, la Commission a accepté les modifications mineures apportées aux hôtels de Miramion et de Selves (BMO du 13 août 2013).



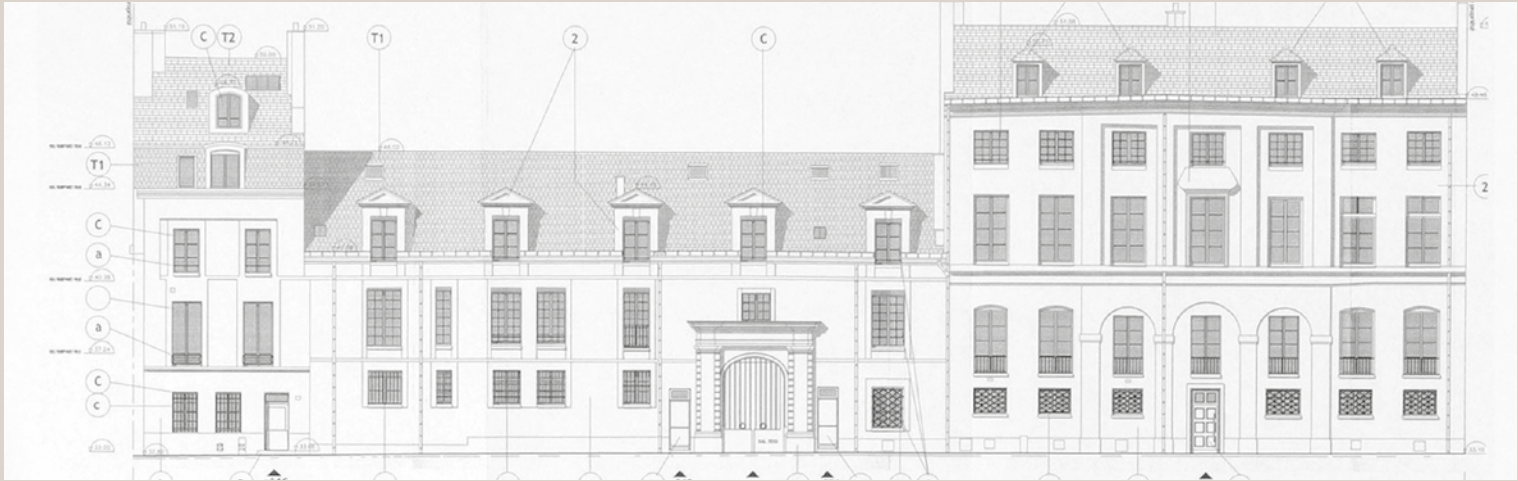
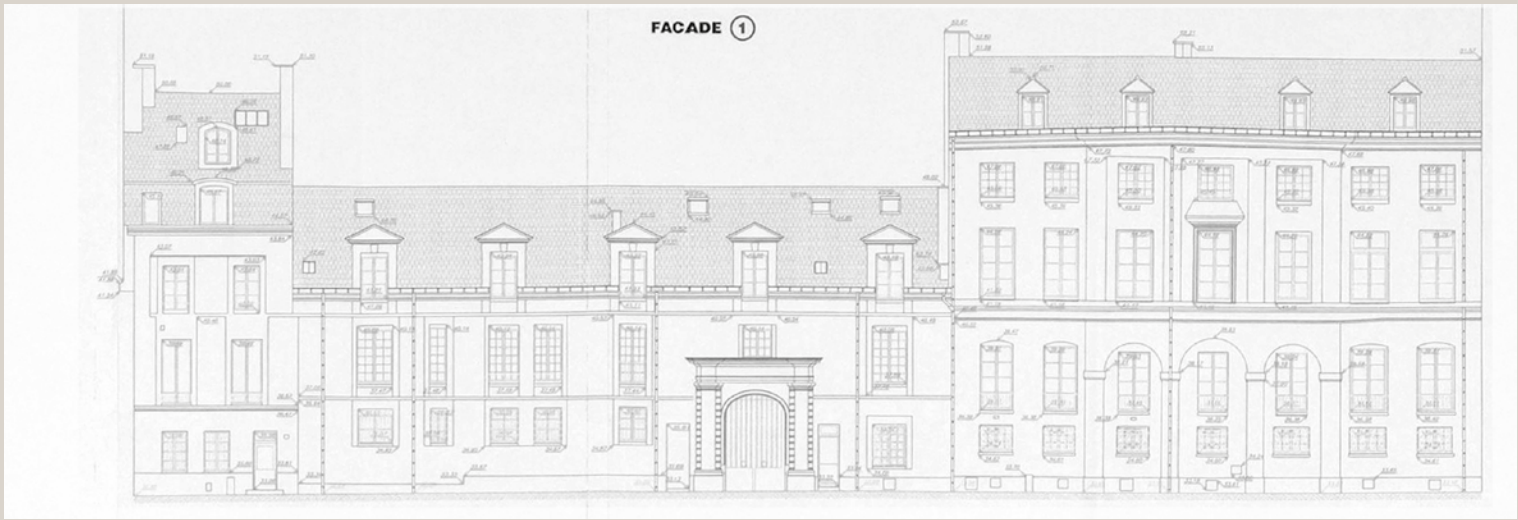
Plan de Vasserot, 1813-1816 (Archives nationales), à gauche et extrait de *Plans des hôpitaux et hospices civils de la Ville de Paris*, Paris, 1820, à droite. L'examen des plans historiques des deux hôtels montre leur évolution vers une unification fonctionnelle dont résulte aujourd'hui la cour commune (autrefois séparée par une aile détruite en 1810 à l'occasion de l'installation de la pharmacie centrale).



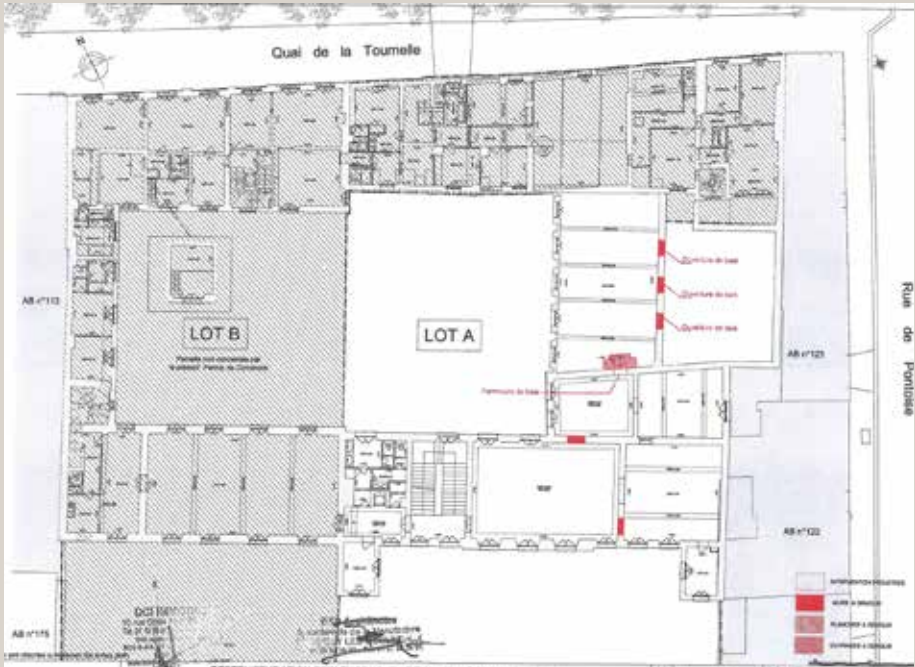
Plan masse de l'état projeté. La modification principale est la redivision des deux cours par un mur bahut surmonté d'une grille, doublé d'un jardinet (© B&B architectes).



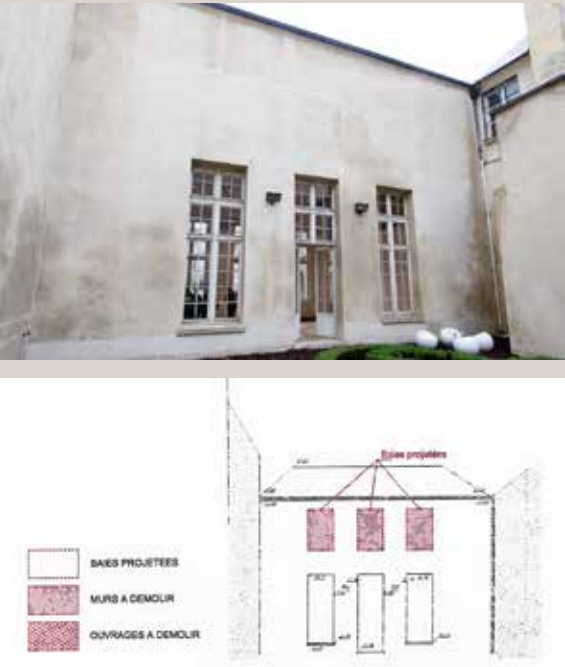
Les deux cours actuellement réunies, vues depuis hôtel de Selve (en haut), et depuis hôtel de Miramion (en bas).



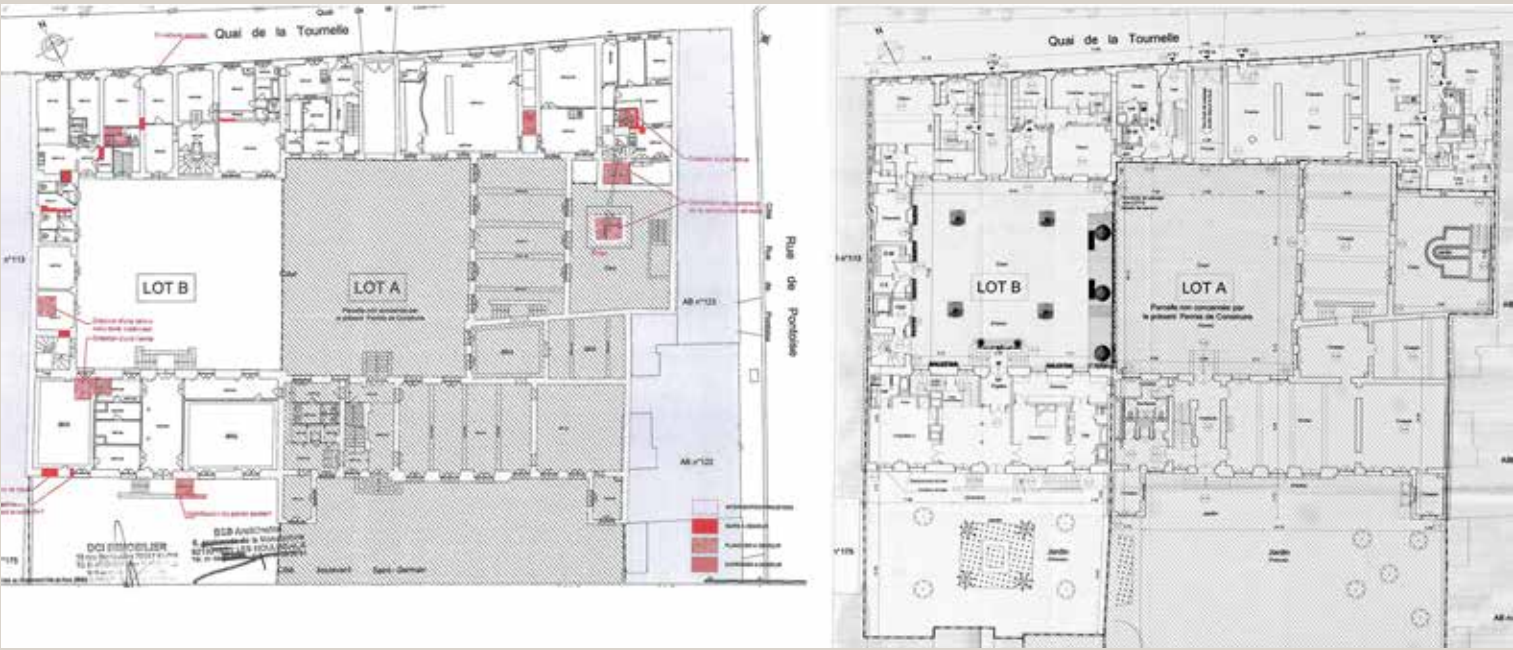
Élévations sur le quai de la Tournelle.
En haut, état existant.
En bas, l'état projeté montre notamment la création d'une porte piétonne côté hôtel de Selve (© B&B architectes).



Repérage des démolitions envisagées au 2^e étage de l'hôtel de Miramion (© B&B architectes).



Façade de l'aile gauche sur la petite cour où trois fenêtres seraient ouvertes au 1^{er} étage (© B&B architectes).



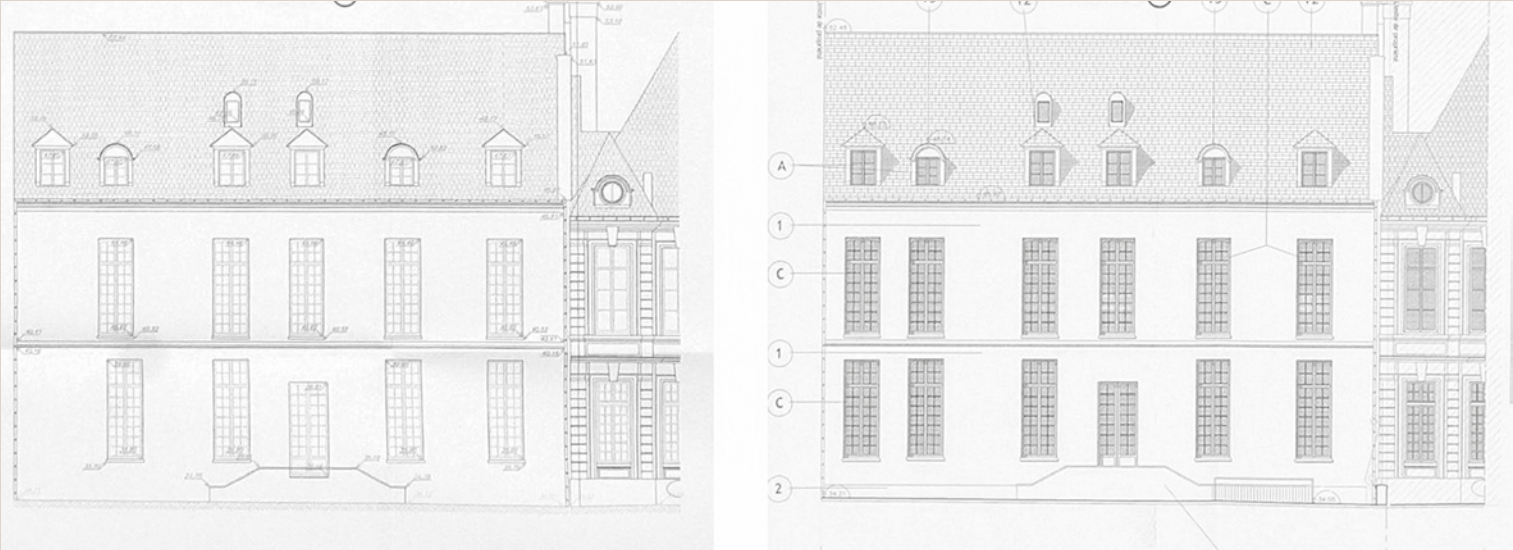
À gauche, plan des démolitions envisagées au rez-de-chaussée de l'hôtel de Selve et du corps de bâtiment sur le quai de la Tournelle de l'hôtel de Miramion ; à droite, plan de l'état projeté (© B&B architectes).



Vue actuelle d'une des salles du rez-de-chaussée du corps de logis principal de l'hôtel de Selve.



Vue actuelle de la façade sur jardin de l'hôtel de Selve, dont l'élévation serait modifiée.



Élévation de la façade sur jardin de l'hôtel de Selve : à gauche, l'état existant et, à droite, l'état projeté. Sur le côté gauche de la façade, une travée supplémentaire est envisagée, et une autre régularisée (© B&B architectes).

[90, rue René Boulanger (10^e arr.)]

Restructuration lourde d'un immeuble Monarchie de Juillet

Pétitionnaire : M. MOUSSIE, Pierre - SOCIETE ARIANE
PC 075 110 13 V 0019

Dossier déposé le 17/05/2013

« Réhabilitation d'un hôtel de tourisme de 6 étages + combles avec un niveau de sous-sol avec redistribution intérieure (21 chambres au lieu de 30), modification des baies à rez-de-chaussée sur rue, changement de destination de locaux à rez-de-chaussée en commerce, création d'un ascenseur, réfection de la toiture et ravalement de la façade.

SHON supprimée : 32 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : « Immeuble d'angle caractéristique par son ornementation de la période Louis-Philippe avec quelques détails encore classiques. L'entresol comporte un faux appareil de pierre. Les fenêtres sont soulignées par des moulures. Les garde-corps sont en fonte. Un ban-

deau répétant un motif géométrique sépare les deuxième et troisième étages. L'étage en retiré sous les combles est desservi par un balcon filant. Ensemble bâti remarquable s'inscrivant dans les séquences historiques des Grands Boulevards parisiens. »

PRÉSENTATION

L'ancienne rue de Bondy s'évase au débouché de la rue Bouchardon, à l'arrière du théâtre de la porte Saint-Martin. Cette singularité, associée au tracé incurvé de la rue, rend particulièrement visible l'immeuble d'angle du n° 90. Son élévation a conservé au-dessus des bossages néo-classiques de l'entresol, un aspect caractéristique de la période Louis-Philippe dans le goût de la première Renaissance, composé de chambranles moulurés surmontés, au premier étage, de cartouches décorés de masques. Les balcons sont garnis de garde-corps de fonte, au dessin ogival pour le balcon central de la façade Est.

Une description du milieu du XIX^e siècle énumère, au-des-

sus de deux boutiques, des appartements confortables à « plafonds ornés de corniches et cheminées de forme moderne. » Ce décor a disparu sans doute du fait de la transformation en hôtel de tourisme puisque le premier et le deuxième étage ne comptaient initialement qu'un appartement par palier. La visite a cependant montré que l'entrée, le vestibule et l'escalier formaient encore une séquence cohérente.

Le projet vise à reconfigurer l'hôtel et à lui adjoindre à rez-de-chaussée un café restaurant. À cette fin, la distribution principale et son corridor disparaîtraient, et les façades, planchers bas, structures verticales et escalier seraient démolis. Ces modifications sont demandées pour permettre l'exploitation d'un plateau plus ouvert et la modernisation de l'accueil. Les façades seraient reconstruites et décorées de bossages semblables à ceux de l'entresol, à l'emplacement des devantures de boutiques initiales.

L'escalier, conservé en étages mais dont la première volée serait remplacée et réorientée, serait flanqué d'un ascenseur. La demande de permis se base sur l'hypothèse de conserver les planchers d'étages sous réserve d'une validation technique à l'issue d'une étude en cours.

La charpente et la couverture seraient refaites, la disparition des cheminées appuyées au mur central à chaque

étage emportant la disparition des souches en toiture.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D¹P⁴ 138 et 139, DQ¹⁸ 185 et 625.

- Archives nationales : ET/MC/XXXIII/1222 (donation du 10 août 1854).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juillet 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de restructuration lourde d'un immeuble datant de la Monarchie de Juillet.

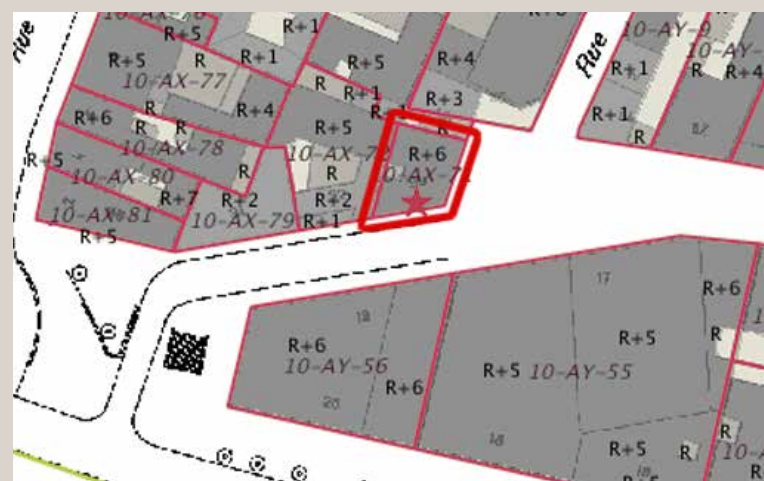
Au vu de sa situation urbaine et de son caractère exemplaire des immeubles de rapport de la période Louis-Philippe, la Commission s'oppose à l'ampleur des travaux envisagés.

Elle refuse la démolition totale, au rez-de-chaussée, des façades, mur de refend, escalier et plancher bas. Elle demande la restitution des devantures en applique, dont l'existence est attestée par les archives et les colonnettes en fonte encore en place.

Enfin, elle insiste sur la nécessité de conserver la séquence d'entrée dont elle note l'authenticité des décors encore en place (BMO du 13 août 2013).



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle de l'immeuble à l'endroit où la rue René Boulanger s'élargit, lui donnant ainsi une grande visibilité.



Vue actuelle du départ de l'escalier, qui serait démolir.



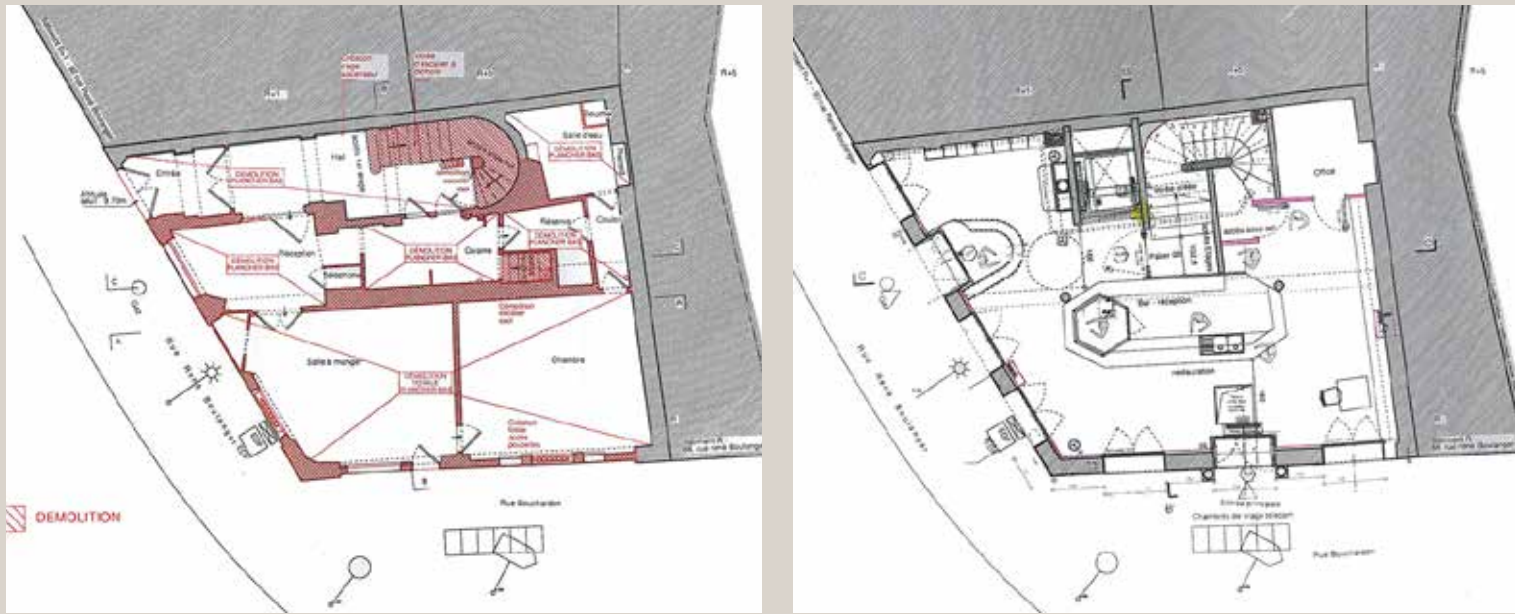
Vue actuelle de l'escalier, qui serait conservé dans les étages.



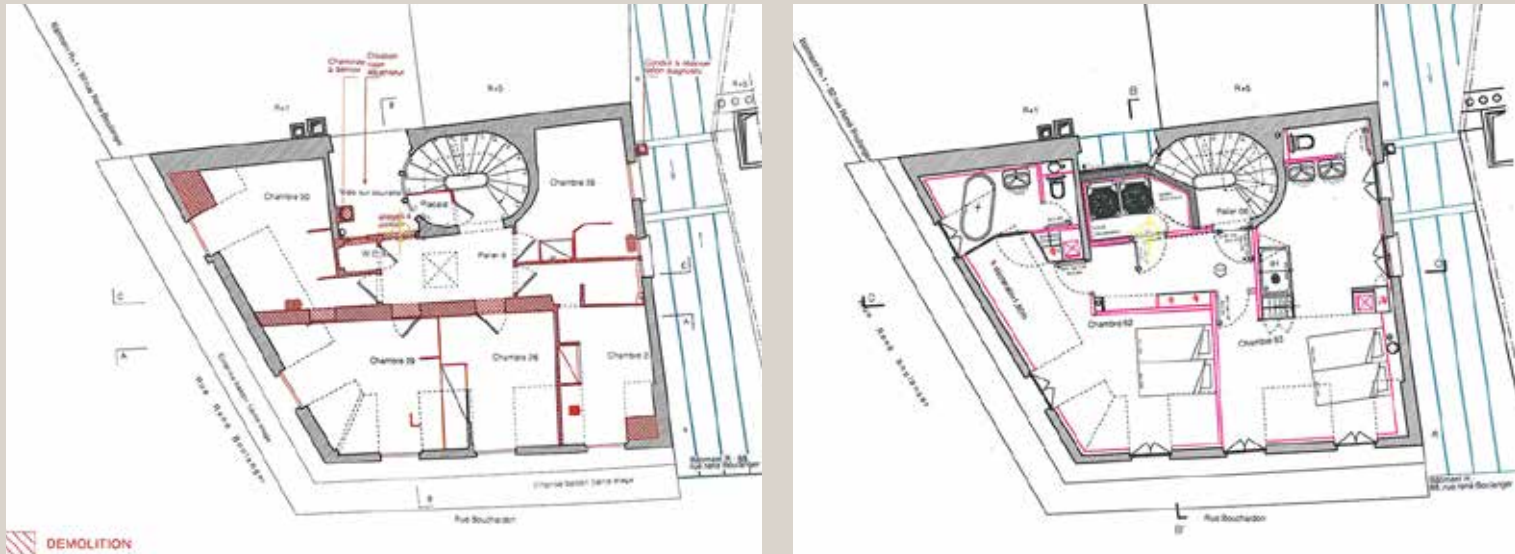
Détail de la façade orientale.



Élévations des deux façades montrant les démolitions demandées (en rouge uniquement) et l'état projeté (© Agence d'Architectures Philippe Medioni).



Plan des démolitions au rez-de-chaussée, à gauche, et plan projeté, à droite (© Agence d'Architectures Philippe Medioni).



Plan des démolitions au 6^e étage, à gauche, et plan projeté, à droite (© Agence d'Architectures Philippe Medioni).

[5, rue Louis Boilly (16^e arr.)]

Restructuration d'un immeuble de 1912

Pétitionnaire : M. TOUITOU, Pierre

SARL FONCIERE DE RANELAGH

PC 075 116 13 V 1021

Dossier déposé le 02/05/2013

« Réhabilitation d'un bâtiment de 6 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation (9 logements créés) avec surélévation partielle de la toiture en vue de la création d'un duplex au 6^{ème} étage avec remplacement de toutes les menuiseries, démolition partielle de toiture versant cour et de planchers à certains niveaux pour la création de trémies d'escalier et d'un monte-charge.

SHON supprimée : 68 m² ; SHON créée : 68 m² ; surface du terrain : 280 m² ; hauteur du projet : 27 m. »

PROTECTION

Aucune.

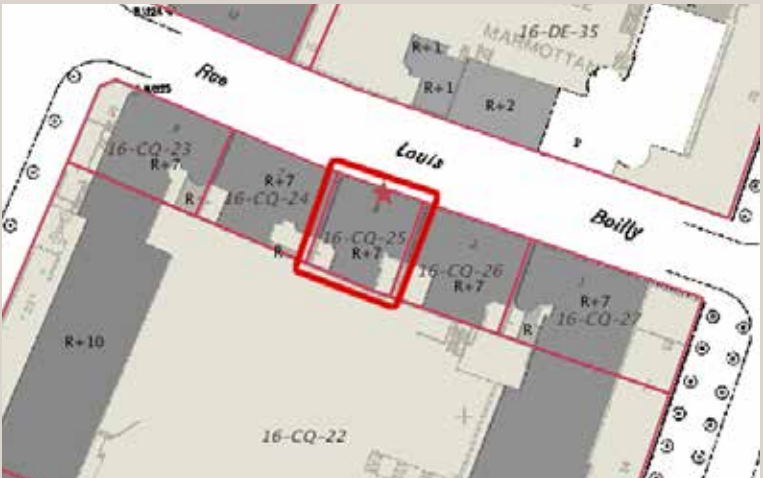
PRÉSENTATION

Charles Labro a édifié en 1912 la totalité des immeubles de rapport de bon standing de la rue Louis Boilly, ouverte par M. Moineau à l'emplacement du 22, avenue Raphaël, le long du musée Marmottan.

L'immeuble n° 5, resté aux mains de propriétaires uniques successifs, demeure dans un état très proche de l'origine quant aux façades, parties communes, distribution et décor intérieur. Le plan montre un savoir-faire certain dans la manière dont il compose l'ensemble des pièces de service et des distributions. Cette compacité des espaces de service ménage des pièces principales qui comprennent des moulures de plâtre néoclassiques telles que frises à



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs.



Vue actuelle de la façade.

motif floral, guirlandes, corniches et pilastres ioniques. Ce décor demeure très bien conservé à tous les étages. Le projet, qui maintient la typologie d'un appartement par étage, vise à améliorer un confort déjà acceptable par le changement de la distribution et le remplacement des matériaux. À chaque étage, le cloisonnement serait démoli afin de faire communiquer en un espace unique la cuisine, envisagée en façade, et les salons dans son prolongement. Les refends seraient également démolis et des cloisons seraient élevées à l'aplomb des poutres mises en place pour les remplacer. Le décor disparaîtrait sous un isolant thermique intérieur, tandis que les sols seraient changés pour installer des planchers chauffants et améliorer l'isolation acoustique que devrait parfaire la pose générale de faux plafonds. L'escalier serait conservé, mais l'escalier de service à l'air libre serait démoli. Ses paliers seraient remplacés par des balcons privatifs, ce qui conduirait à supprimer le second jour de l'escalier principal – dont les verrières seraient transformées en luminaires par l'installation de caissons lumineux à l'extérieur. Une surélévation serait ajoutée

sur l'arrière par le redressement de la toiture.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 2911 et VO¹¹ 1914.
- Anne Dugast et Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX^e et XX^e siècles. Première série, période 1876-1899*, Tome III, Paris, Ville de Paris, 1993, p. 33.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juillet 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de restructuration d'un immeuble de 1912. A l'unanimité, la commission s'oppose vivement à ce projet de rénovation d'un immeuble post haussmannien de Charles Labro, détruisant les décors et la distribution intérieurs et proposant une surélévation avec modification de la toiture. Elle demande que soient conservés les refends intérieurs, les décors des pièces principales et le système de l'éclairage naturel en second jour de l'escalier principal (BMO du 13 août 2013).

Ci-contre : vues actuelles de l'escalier principal et de l'escalier de service (situé sur cour derrière la baies vitrées de la cage).



Vues actuelles de la galerie et des salons des appartements.



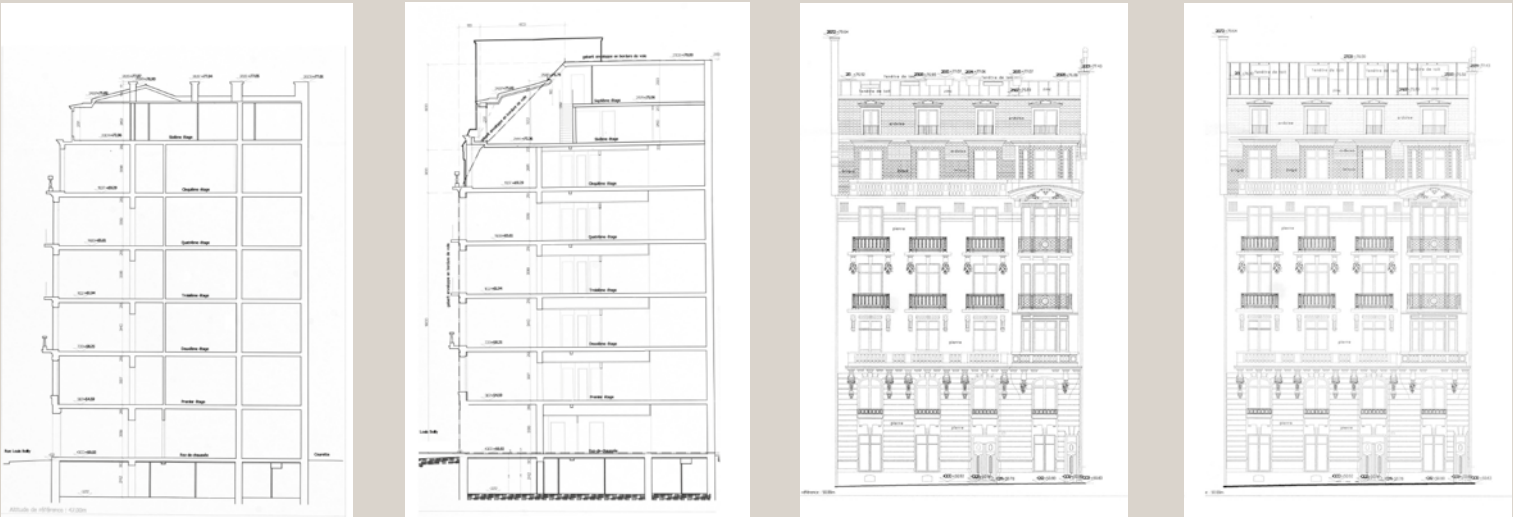
Détail d'une corniche de l'appartement du 5^e étage.



Vue générale de l'enfilade des salons sur rue de l'appartement du 5^e étage.



Comparaison du plan d'un étage courant, de gauche à droite, l'état d'origine (Archives de Paris), état actuel et état projeté (© Architectura).



De gauche à droite : coupes, état existant et projeté (© Architectura).

De gauche à droite : élévations sur rue, état existant et projeté (© Architectura).

[17, rue de Richelieu (01^{er} arr.)]

SUIVI DE VŒU
Restructuration lourde d’une maison de 1639

Pétitionnaire : M. PAPAHN, Jean - SARL LOUVRE RICHELIEU
PC 075 101 13 V 0008
Dossier déposé le 21/05/2013
« Réhabilitation d’un bâtiment de 4 à 5 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage de bureau en hôtel de tourisme (32 chambres) avec modification d’aspect extérieur, remplacement de l’ensemble des menuiseries extérieures, démolition partielle de planchers à tous les niveaux et surélévation d’un niveau du bâtiment côté cour. »
SHON supprimée : 901 m² ; SHON créée : 823 m² ; ST : 428 m²

PROTECTION
Aucune

ANTÉRIORITÉ
- Séance du 15 juin 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de démolition d’une maison du XVII^e siècle.
Après avoir pris connaissance de la rareté de cette maison, subsistante d’un lotissement du milieu du XVII^e siècle et clairement identifiable sur une gravure d’Israel Silvestre comprise dans un recueil publié en 1670, la Commission demande la restauration du corps sur rue.
Elle accepte la démolition de l’aile en retour, à l’exception de l’escalier de l’aile gauche, et de la couverture de la cour. »
- Séance du 20 novembre 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le nouveau projet de restructuration lourde d’une maison de 1639.
La Commission s’oppose à toute transformation de la façade sur la rue Richelieu. Elle demande le respect strict des ouver-

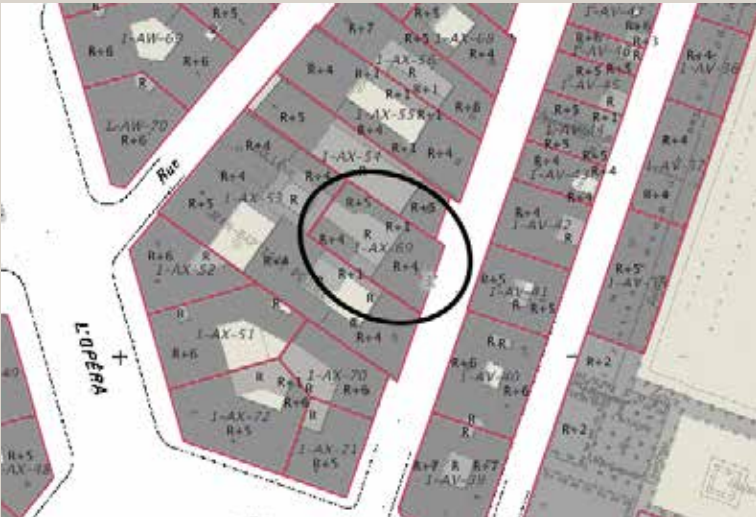
tures, notamment du rez-de-chaussée, sans déplacement du porche d’entrée, de même qu’elle s’oppose à la création de trois grandes lucarnes dans la toiture.
La Commission a finalement accepté, après examen du projet, le principe de la démolition de l’aile gauche sur cour comprenant les vestiges de l’escalier d’origine. »

PRÉSENTATION
Cet immeuble a été construit pour le notaire François Augier (ou Augis) en 1639. Par son gabarit à deux étages carrés sous comble brisé, ses cinq travées, il est caractéristique du premier lotissement de la rue de Richelieu, tel qu’elle apparaît dans les gravures d’Israel Silvestre (1670). Ainsi, malgré des modifications conséquentes effectuées au XX^e siècle (ravalements, remplacement des fenêtres et des garde-corps, reconstruction des planchers, démolition partielle de l’escalier, comblement de la cour...), il constitue un témoin de l’importante opération immobilière réalisée à la fin du règne de Louis XIII autour du Palais-Royal.
À ce titre, la Commission du Vieux Paris a rendu en juin 2012 un premier avis défavorable à la demande de démolition totale du corps de logis ancien et de l’aile en retour abritant

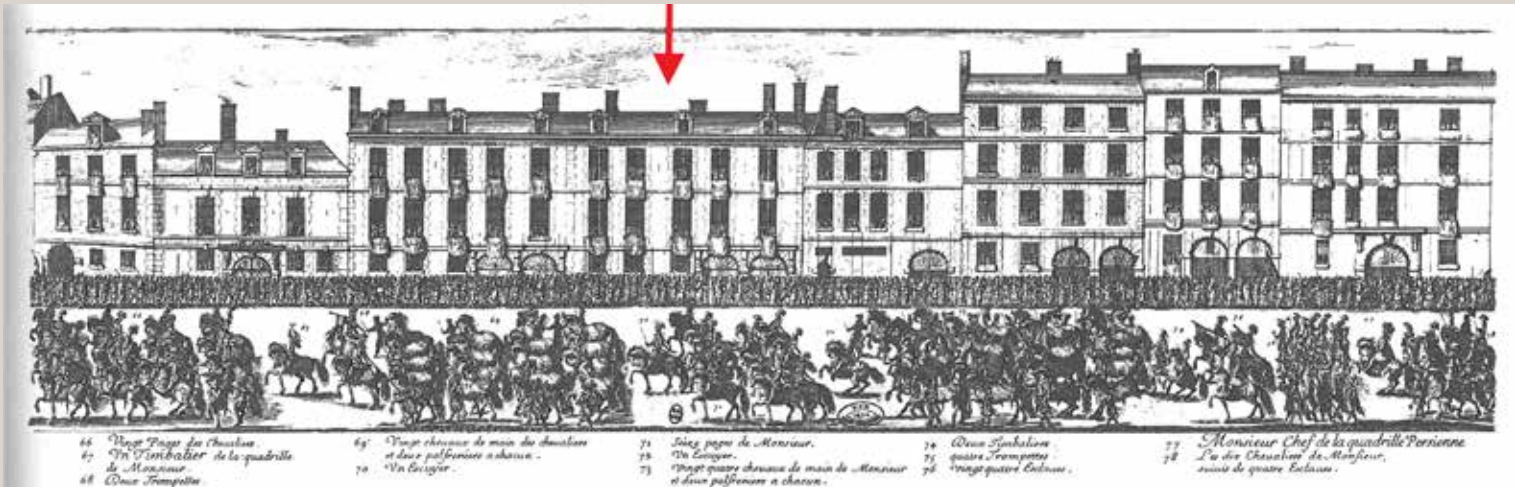
les vestiges de l’escalier d’origine.
En novembre 2012, un nouveau projet était présenté, sur la base de la restructuration lourde du corps de logis sur la rue, seul bâtiment ancien dont la conservation était prévue. La Commission a alors validé la démolition de l’aile contenant les vestiges de l’ancien escalier, mais s’est prononcée pour un ravalement plus respectueux de l’état d’origine de la façade, en évitant notamment l’ouverture totale du rez-de-chaussée et la disparition du porche d’entrée. Elle s’est aussi opposée à la création de grandes lucarnes, jugées anachroniques.
Le nouveau projet aujourd’hui présenté par le même pétitionnaire, propose toujours la restructuration de l’immeuble en hôtel de tourisme. Le dessin de la façade a évolué dans le sens d’un respect partiel du vœu de novembre en ce qui concerne le rez-de-chaussée (réduction des ouvertures et conservation d’une porte cochère – mais d’un autre dessin) bien que le style restitué soit toujours néoclassique. Une nouvelle demande concerne aujourd’hui une modification du volume de la toiture qui n’était pas envisagée auparavant. La nouvelle toiture serait composée de quatre brisis successifs entièrement couverts en zinc. Le premier étant



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs.



Repérage de l'emplacement supposé de l'actuel 17, rue de Richelieu sur l'une des planche gravées d'après Silvestre commémorant le grand Carrousel de 1662.



Vue actuelle de la façade.



Vue projetée du précédent projet de restauration de la façade, dans un style pseudo Louis XVI. (© Arcas Paris, société d'architecture).



Nouvelle élévation projetée. Le rez-de-chaussée, moins ouvert conserve un passage cocher. Un niveau supplémentaire est ajouté en toiture, désormais à 4 versants, et toujours percée de verrières (© Arcas Paris, société d'architecture).

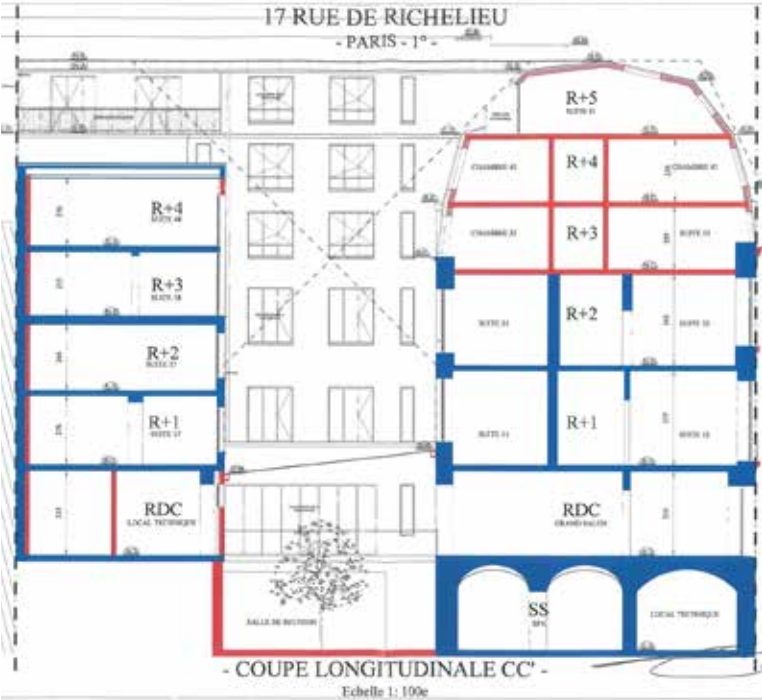
percé des trois mêmes verrières jugées inadaptées par la Commission en novembre.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : ET/XX/237 (31/12/1640) et 238 (8/03/1641).
- Archives de Paris : VO¹¹ 2171 et 2172, VO¹¹ 3060.
- Maurice Dumolin, *Études de topographie parisienne*, tome 2, Paris, 1930, p. 172-173 et 274.
- Israël Silvestre, *Vues de Paris*, J-P. Babelon, Paris, 1977.
- Alexandre Gady, *Jacques Lemercier, architecte et ingénieur du Roi*, Paris, 2003.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juillet 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le projet de restructuration lourde d'une maison de 1639. A l'examen du nouveau projet, la Commission maintient son vœu du 20 novembre 2012, refusant notamment la création de grandes lucarnes dans la toiture sur rue. Elle demande également que la charpente d'origine du XVII^e siècle soit scrupuleusement conservée (*BMO* du 13 août 2013).



Coupe de l'état projeté du bâtiment rue, avec sa surélévation (© Arcas Paris, société d'architecture).
En bleu, les murs existants conservés et en rouge, les murs neufs.

[35, rue Dauphine et 11, rue Christine (06^e arr.)]

SUIVI DE VŒU
Ravalement et modification de la toiture d'une maison de 1607

Pétitionnaire : Mme SIORAT, Béatrice - SCI KERTES

DP 075 106 13 V 1153

Dossier déposé le 21/05/2013

« Ravalement des façades sur rues avec remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, réfection de la couverture, suppression d'une souche de cheminée, fermeture d'une courette du 2^e au 4^e étage et démolition partielle du plancher des combles.

SHON supprimée : 13 m² ; SHON créée : 9 m² ; Surface du terrain : 67 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

« Motivation : Maison du XVII^e siècle de deux étages carrés sous des combles éclairés par de belles lucarnes

maçonnées à fenêtres pendantes sur la rue Dauphine. Bandeau continu entre les étages. Allure générale caractéristique de la période, avec un fruit sensible. Soubassement et chaîne d'angle en pierre de taille. Baies abaissées au XVIII^e siècle et dotées de garde-corps en ferronnerie de style Louis XVI. Édifice référencé dans Babelon, (Jean-Pierre), *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, éd. Hazan, Paris, 1991. Rue ouverte en 1607 en même temps que la rue Dauphine et la rue d'Anjou (de Nesle). »

ANTÉRIORITÉ

Séance du 25 janvier 2013 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de ravalement et de modification de toiture d'une maison datée de 1607.

La Commission souhaite, avant de se prononcer sur la



Comparaison des élévations sur rue : de gauche à droite, état actuel, précédent projet, et nouveau projet (© Arcas Paris, société d'architecture).



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle de la maison.

modification de la toiture de cette maison protégée au titre du PLU, avoir des détails sur l'exécution des travaux de charpente. Elle recommande la conservation des menuiseries extérieures datant du XVIII^e siècle (second étage sur la rue Dauphine). »

PRÉSENTATION

Cette construction, avec le 9, rue Christine et peut-être le 37, rue Dauphine, fut élevée par Nicolas de Givès, seigneur de Pouilly, à l'angle de la rue Dauphine et de la rue Christine à partir de 1607, année de l'ouverture de ces deux rues à l'emplacement de l'ancien hôtel Saint-Denis. La maison est aujourd'hui la dernière de la rive orientale de la rue Dauphine à avoir conservé son gabarit d'origine, exemplaire du règlement de 1607. Large de trois travées sur la rue, elle est élevée de deux étages carrés sous un comble droit percé de lucarnes passantes maçonnées. L'élévation a seulement été modifiée par l'abaissement des fenêtres au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

L'immeuble fait l'objet d'un projet de ravalement des deux façades et de restructuration des logements sous les combles, présenté à la Commission du Vieux Paris en janvier dernier. Cette demande vise la démolition partielle du plancher haut du troisième étage, de manière à créer une pièce à double hauteur où la charpente d'origine serait visible. Il est aussi envisagé de redresser la toiture du petit retour sur cour côté rue Christine. À cette occasion, la Commission a considéré que les documents fournis étaient insuffisants pour se prononcer et avait demandé un relevé précis de la charpente de manière à connaître avec exactitude les conséquences de ce projet sur la structure d'origine. Le pétitionnaire a ainsi déposé une nouvelle demande, pour le même projet, avec un document complémentaire. En ce qui concerne les menuiseries, notamment les deux châssis du XVIII^e siècle du deuxième étage, il est toujours prévu de les changer « à l'identique ».

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D¹P⁴ 332.
- Archives nationales : MC/ET/XXVI/79.
- Adolphe Berty, *Topographie historique du vieux Paris*, Paris, Imprimerie nationale, 1887, p. 315.
- Jean-Pierre Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, éd. Hazan, 1991.

RÉSOLUTION

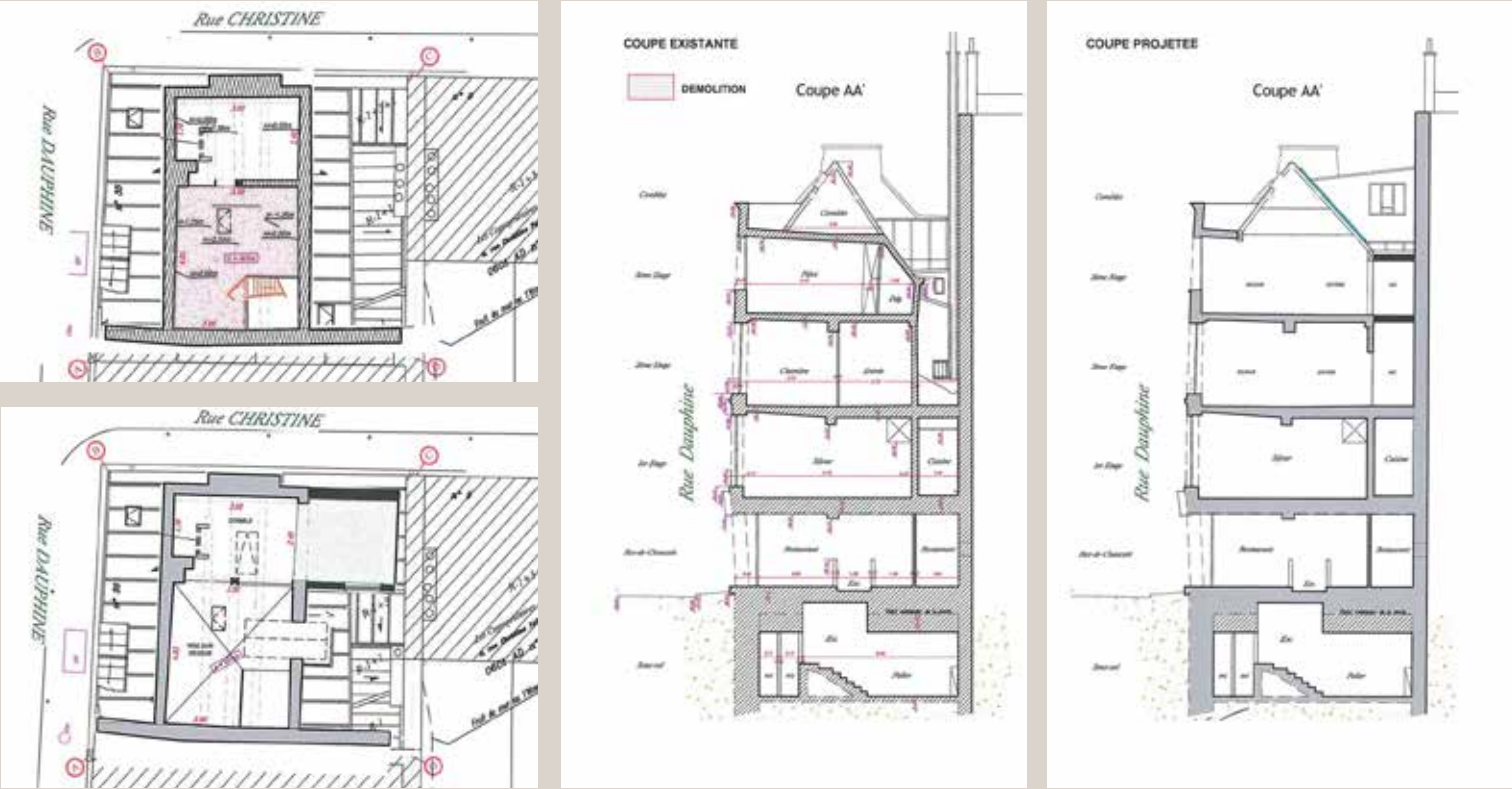
La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juillet 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le nouveau projet de restructuration lourde d'une maison de 1639. Après examen des pièces complémentaires demandées, la commission lève le vœu du 25 janvier 2013. Elle demande toutefois le remploi des ferrures anciennes sur les futurs châssis (BMO du 13 août 2013).

Vue actuelle du comble (4^e étage) dont on demande la démolition partielle du plancher.



Ci-dessous :
À gauche : plans du 4^e étage (état existant en haut, état projeté en bas).

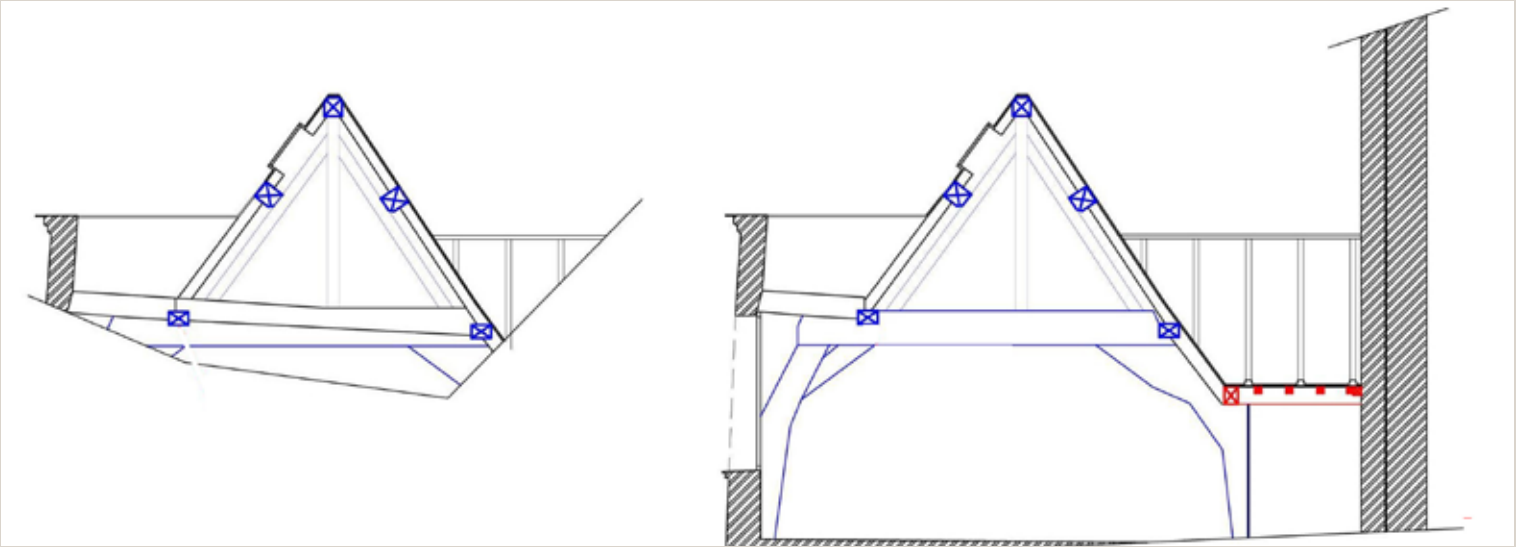
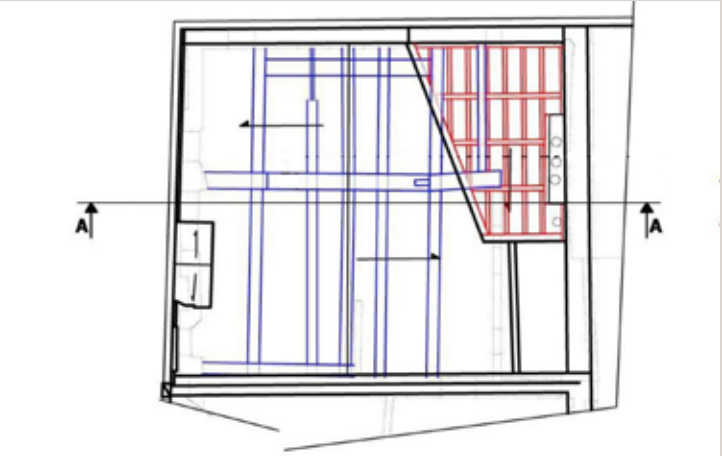
À droite : coupes de l'état actuel et de l'état projeté, faisant apparaître la démolition du plancher du 4^e étage, l'extension sur la courette et l'installation d'une verrière côté cour (© Millet Chabeur architectes).



À droite, plan de l'état futur de la charpente, montrant en bleu les éléments conservés et en rouge les éléments neufs.

Ci-dessous : coupes de l'état existant et de l'état projeté de la charpente (© Société d'Expertise et de Conseil en Couverture).

Ces documents entendent répondre à la demande de précisions de la Commission quant aux transformations de la charpente.



[7, place d’Estienne d’Orves et 2, rue de Clichy (09^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Création d’un second rang de lucarnes sur des immeubles ordonnancés

Pétitionnaire : M. DAGNAN, Francis

SNC PIERRE ET TRINITE

PC 075 109 11 V 0024 02

Dossier déposé le 24/05/2013

« Ravèlement complet des façades et création de fenestrons.

Modificatif au PC N°075 109 11 V 0024 délivré le 1er décembre 2011. »

PROTECTION

Bâtiment concerné par une protection au titre des Monuments historiques : « façades et toitures sur rue des immeubles situés 7, 8 place d’Estienne d’Orves, 1, 3, 5, 7 rue Blanche, 2, 4, 6, 8 rue Cheverus, 1, 3 rue de la Trinité, 1, 3, 5, 7 rue Morlot, 2, 4, 6, 8 rue de Clichy : inscription par arrêté du 30 décembre 1977. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 7 novembre 1908.

- Séance du 28 février 1925 : vœu pour « que l’Administration fasse respecter ces servitudes par l’enlèvement de l’enseigne qui a été apposée sur toute la longueur du grand balcon du deuxième étage de la maison située entre les rues Blanche et de Cheverus. »

- Séance du 12 juillet 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de création d’un second rang de lucarnes sur un immeuble ordonnancé de la place Estienne d’Orves. Considérant que ce bâtiment constitue une des réalisations les plus exemplaires dessinées par Théodore Ballu et que cette composition urbaine est rigoureusement ordonnancée, la Commission s’est prononcée contre le projet de modification des toitures et a demandé leur conservation en l’état. »

PRÉSENTATION

Les immeubles qui flanquent l’église de la Trinité forment avec elle une composition dont Théodore Ballu a donné le dessin, complété d’une description écrite très précise fixant profils et matériaux afin d’atteindre un effet monumental par un ordonnancement homogène sur la rue de Clichy, la rue Blanche et la place.

Le projet de réunir en logements sous combles les anciennes chambres de domestiques entraînait la création d’un second rang de lucarnes général au-dessus de celui voulu par Ballu. Le vœu de la Commission formé le 12 juillet 2013 mentionnait l’ordonnance de la composition et allait contre cet ajout. Les constructeurs restant désireux d’aboutir, ils ont initialement envisagé l’ajout du second rang de lucarnes, limité aux cours ouvertes de la rue Morlot (dont les façades ne sont pas visibles de la place, et par ailleurs sans arcades ni décor de pilastres). Si le nouveau projet renonce bien aux nouvelles lucarnes vers la place, il les maintient cependant sur la rue de Clichy et sur la partie décorée au bas de la rue Morlot afin d’augmenter les vues.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D¹P⁴ 283.

- BHVP : coupes et élévations de « Maison à construire autour de l’église de la Trinité », datées du 18 janvier 1864 (B 744 a à g).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juillet 2013, à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le nouveau projet de création de lucarne sur des immeubles ordonnancés.

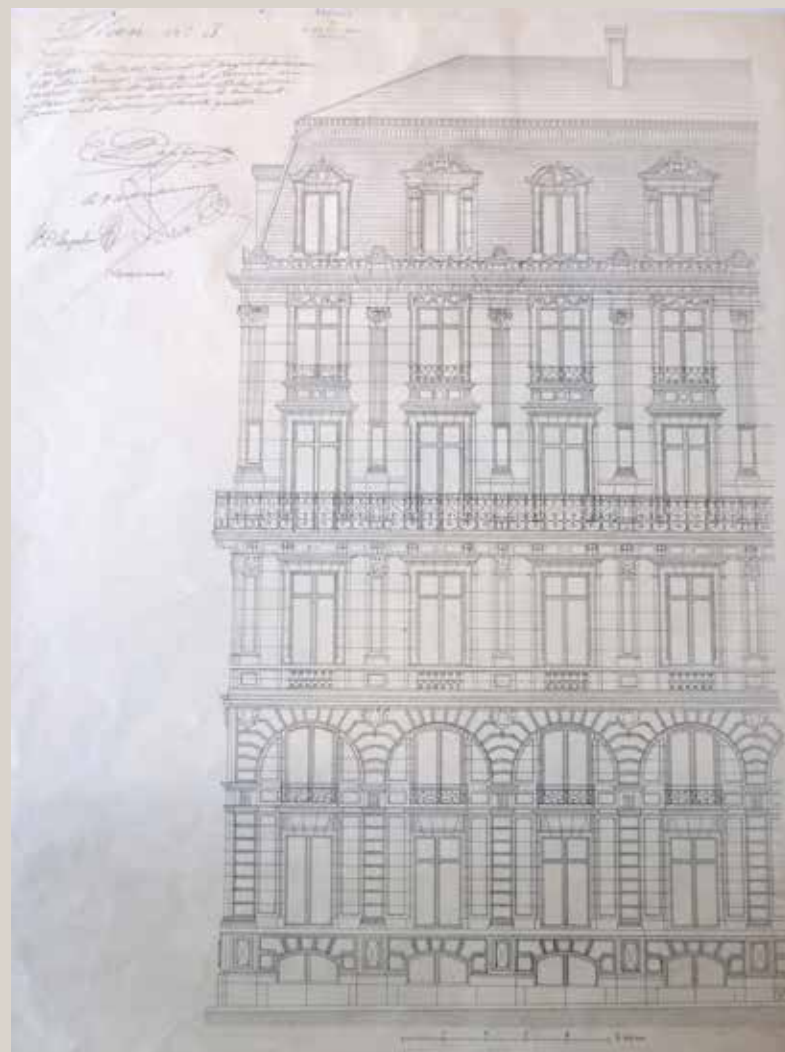
Prenant en compte l’ordonnancement de cette composition urbaine sur la place d’Estienne d’Orves et sur les rues, la Commission accepte la création d’un second rang de lucarnes mais uniquement sur les façades sur cour, à l’exclusion des façades sur les rue de Clichy et Morlot (BMO du 13 août 2013).



Extrait plan des hauteurs.



Vue de la place de la Trinité au début du XX^e siècle.



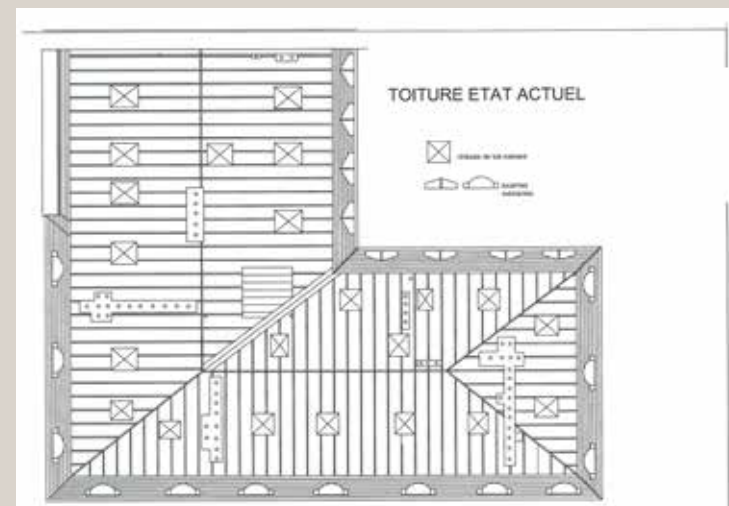
Élévation ordonnancée prescrite par Théodore Ballu, 18 janvier 1864 (BHVP).



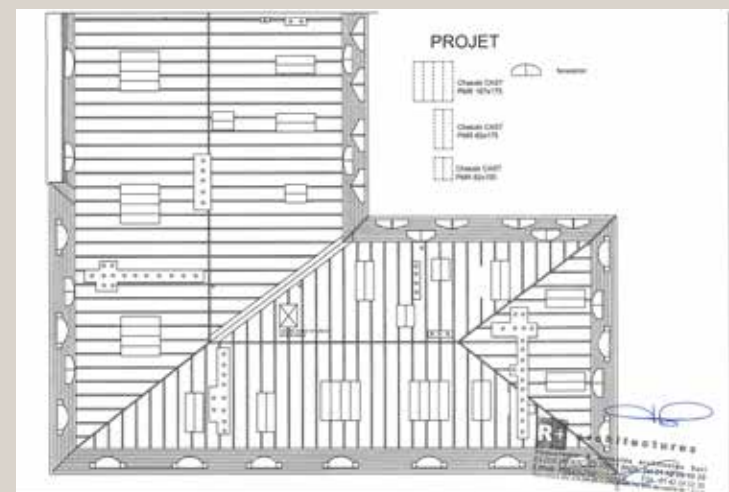
Vue actuelle depuis la place de la Trinité, à gauche, la rue de Clichy.



Plan projeté de l’étage de combles (© R+ architectures).



Plan de toiture actuel de l’extrémité sud de l’îlot (© R+ architectures).



Plan de toiture projeté de l’extrémité sud de l’îlot montrant le second rang de lucarnes (© R+ architectures).

[9, rue de Liège (09^e arr.)]

SUIVI DE VŒU Restructuration d'un petit hôtel du Second Empire

Pétitionnaire : Mme FALCO, Céline - HÔTELIÈRE OPERA LIEGE

PC 075 109 13 V 0001

Dossier déposé le 14/01/2013, pièces modificatives du 28 juin 2013.

« Restructuration avec changement de destination d'un ensemble de bâtiments de bureau, sur rue, en hôtel de tourisme (49 chambres), après démolition de la toiture du bâtiment en R+2 sur rue pour surélévation de 2 étages, fermeture d'une courette, création de 2 escaliers et d'un ascenseur, démolition pour reconstruction d'une aile de bâtiment de 4 étages, extension du sous-sol, démolition des verrières pour création de 2 jardins et construction en fond de parcelle d'un bâtiment de 4 étages sur 1 niveau de sous-sol.

SHON supprimée : 592 m² ; SHON créée : 776 m² ; surface du terrain : 606 m². »

PROTECTION

Aucune.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 22 mars 2013 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de restructuration d'un petit hôtel du Second Empire.

La Commission ne s'oppose pas au principe de la surélévation de ce petit hôtel particulier qui a déjà fait l'objet de plusieurs surélévations sur rue et sur cour. Mais elle rejette unanimement le traitement en miroir de la surélévation sur rue qui

choque le bon sens urbain.

D'autre part, elle demande la conservation de la première cour et de sa verrière, au titre que cette disposition est caractéristique de la typologie des hôtels particuliers construits entre cour et jardin présents dans ce quartier. »

PRÉSENTATION

La Commission avait admis la possibilité d'une surélévation de ce petit hôtel de 1860 et la démolition d'une aile sur cour déjà très remaniée. Elle s'était toutefois élevée unanimement contre l'emploi côté rue d'un matériau réfléchissant qui devait dérober à la vue la surélévation remplacée par le reflet du ciel. Le nouveau projet est inchangé sur cour, et la démolition de la verrière est toujours prévue.

Seule concession faite au vœu en mars dernier, l'abandon de l'effet miroir sur rue voit la toiture prendre un aspect contemporain revêtue de zinc derrière la balustrade conservée. Ce nouveau volume serait percé selon le rythme de la façade existante.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ²⁸ 17, D¹P⁴ 115 et VO¹³ 164.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juillet 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le nouveau projet de restructuration d'un petit hôtel du Second Empire.

La Commission déplore le traitement de la surélévation sur rue et demande que le retour en limite séparative ne soit pas traité en zinc, mais maçonné à la manière d'une héberge mi-toyenne (BMO du 13 août 2013).



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs bâties.

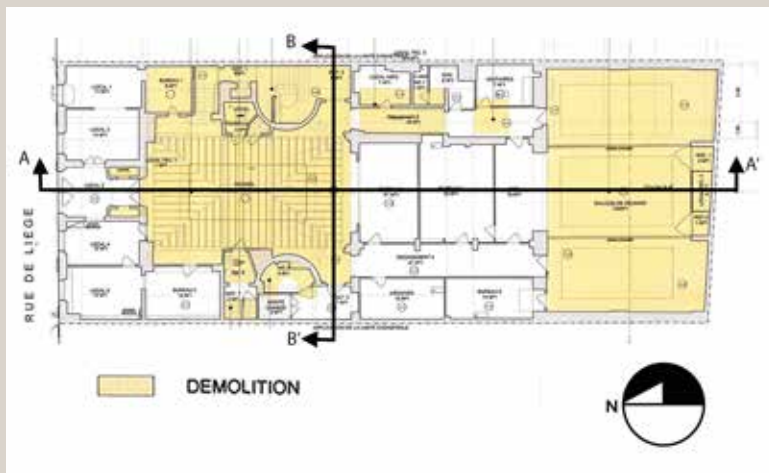


Vue actuelle de l'hôtel. L'aile sur rue ne comptait initialement qu'un niveau.

Ci-contre : vue actuelle de l'ancienne cour de l'hôtel, couverte à la fin du XIX^e siècle.

Ci-dessous, de gauche à droite: escalier dont la démolition est demandée ; vue actuelle de l'aile ouest en retour ; vue intérieure d'une aile.





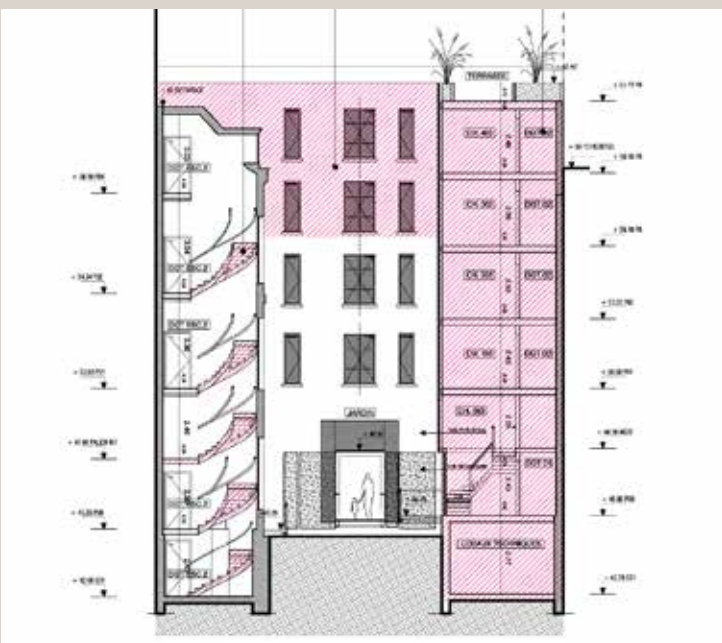
Plan du rez-de-chaussée représentant les planchers dont la démolition est actuellement envisagée (© Atelier COS).



Coupe longitudinale A-A' montrant l'état actuel avec les démolitions projetées représentées en jaune (© Atelier COS).



Vue actuelle de la façade au fond de la première cour



Coupe projetée montrant le revers du bâtiment rue avec, en rose, les parties neuves actuellement prévues (© Atelier COS).



Vue actuelle de la façade sur la rue.



À gauche, le précédent projet et à droite, la nouvelle façade projetée qui serait surélevée de deux niveaux (© Atelier COS).



[75, rue de l'Abbé Groult (15^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Surélévation et restructuration d'un bâtiment industriel de 1927-1928

Pétitionnaire : M. LECLERT, Jérôme

PC 075 115 13 V 0001

Dossier déposé le dossier modifiant le projet initial, reçu le 21 juin 2013

« Surélévation de 3 étages d'un bâtiment de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'atelier en partie conservée (168 m² au lieu de 514 m²) avec changement partiel de destination en habitation sur l'existant (11 logements créés), modification d'aspect extérieur, remplacement des menuiseries et démolition et reconstruction de planchers.

Surface du terrain : 180 m². »

PROTECTION

Aucune.

ANTÉRIORITÉ

-Séance du 22 mars 2013 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de surélévation et de restructuration d'un bâtiment industriel de 1927-28.

La commission, sans s'opposer au principe d'une surélévation de ce petit ensemble industriel de 1928, souhaite voir maintenir la séquence qu'il forme sur la rue avec l'immeuble voisin, des années 1930 également.

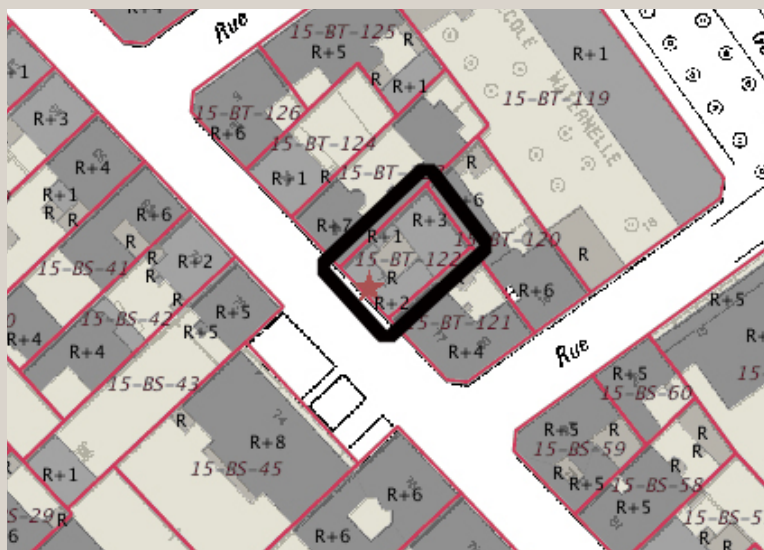
A cet effet, elle demande que le corps de bâti sur rue et son volume soient conservés, ainsi que sa cour couverte d'une voûte à lanterneau. »

PRÉSENTATION

Ancienne voie des communes de Grenelle et Vaugirard, la rue de l'abbé Groult accueille en 1927, au n° 75, un bâtiment



Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle de la façade sur rue.

d'origine industrielle sur une parcelle initialement occupée à la fin du XIX^e siècle par un ensemble de constructions basses. Ce petit bâtiment en béton armé et remplissage de brique se compose alors, autour d'une cour couverte d'une verrière, de deux ailes au fond et à droite de la cour, et d'un corps de bâtiment d'un étage sur rue.

L'ensemble abrite les bureaux et ateliers de l'entreprise de MM. Dunyach et Leclert, fabricants d'appareils téléphoniques.

En 1928, ils obtiennent la permission de reconstruire le bâtiment sur la rue selon les plans de l'architecte Pierre Buet. Ce dernier prévoit la modification de la distribution ainsi que la surélévation du bâtiment qui se composera de deux étages carrés recouverts d'un toit terrasse. Ouvert par des baies horizontales, la composition de la nouvelle façade – d'inspiration arts déco – s'organise autour d'une loge en encorbellement au deuxième étage.

Aujourd'hui à usage d'imprimerie, le bâtiment conserve son escalier et plusieurs menuiseries métalliques de 1928 alors que la couverture de la cour a été remplacée par une voûte

en béton translucide percée d'un lanterneau et qu'une surélévation partielle a été construite sur l'aile du fond.

Lors de la séance du 22 mars dernier, un premier projet a été présenté prévoyant le ravalement de la façade sur rue et le remplacement de ses menuiseries d'origine, sa surélévation de trois niveaux supplémentaires, la disparition de la cour couverte ainsi qu'une démolition quasi totale des parties intérieures.

La Commission, sans s'opposer au principe de cette surélévation, a souhaité que la séquence formée par le bâtiment sur la rue avec l'immeuble voisin soit maintenue, et a demandé la conservation de son volume et de la cour couverte d'une voûte à lanterneau.

En réaction, le pétitionnaire a reconsidéré cette proposition initiale, et envisage maintenant un projet qui propose :

- La conservation sans surélévation du bâtiment sur rue. Ses planchers et son escalier seraient conservés, tandis que sa façade serait ravalée et ses menuiseries changées.

- La conservation de la cour couverte, mais la démolition de sa voûte en béton translucide et du lanterneau, au bénéfice

d'une simple dalle en béton faisant office de terrasse couverte.

- La surélévation des ailes en retour à droite et au fond, qui passeraient ainsi de R+2 à R+3 à R+6. La structure de ces ailes serait conservée, mais son escalier et ses cloisons seraient démolis.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹² 1.

RÉSOLUTION

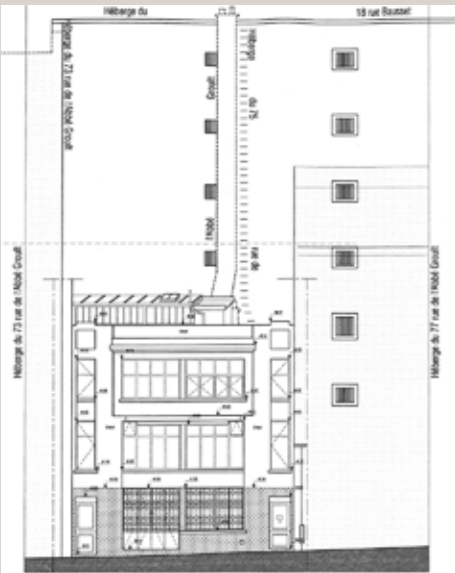
La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juillet 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné le nouveau projet de restructuration et surélévation d'un bâtiment industriel de 1927-1928.

Après examen du nouveau projet, la Commission lève son vœu du 22 mars 2013 (BMO du 13 août 2013).

Vue actuelle de la cour depuis le fond de la parcelle et vue arrière de la cour.



Ci-dessus : plan du R+1 : premier projet de démolitions (à gauche), nouveau plan (au centre) et plan projeté dans sa deuxième version (à droite).
Ci-dessous : coupe longitudinale dans son état existant (à gauche), premier projet (au centre) et second projet (à droite) (© J + L ARCHITECTURES).



Ci-dessus : façade sur rue : à gauche, l'état actuel, au centre, l'état projeté et à droite, vue perspective du projet (© J + L ARCHITECTURES).



Ci-contre : façade sur rue : à gauche, la nouvelle proposition et l'insertion correspondante à droite (© J + L ARCHITECTURES).



[189-191, rue Lecourbe (15^e arr.)]

FAISABILITÉ

Démolition totale d'un immeuble et d'une maison des années 1860

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Situé dans l'ancien village de Vaugirard, cet ensemble immobilier de la rue Lecourbe se compose de trois entités, réunies en 1900 en une seule et même propriété :

Au n° 191, un immeuble de rapport construit entre 1860 et 1862 occupé par deux boutiques à rez-de-chaussée. Il s'agit d'une construction modeste en moellons, élevée sur caves d'un rez-de-chaussée et quatre étages carrés. Les menuiseries ont été changées, les persiennes ont disparu, les espaces communs – cour et hall d'entrée – sont réduits à leur plus simple expression, mais la cage d'escalier est encore en place et l'immeuble semble en bon état

de conservation.

Au n° 189, une maison datant de 1866 en pierre et moellons est composée d'un étage carré sur rez-de-chaussée et comportant à l'origine une serre au fond du jardin d'agrément.

L'ensemble est complété en 1933 par une annexe à usage d'activité : un corps de bâtiment sur rue d'une travée construit au nouvel alignement, et un atelier d'imprimerie adossé au mur mitoyen dans son prolongement. Le jardin fait également l'objet d'un projet d'aménagement dans un style japonisant avec la reproduction en miniature d'une grotte et d'un cours d'eau explicitement mentionnés dans le permis de construire de l'époque.

La maison et son annexe possèdent l'ensemble de ses dispositifs d'origine – structure, second œuvre avec

quelques décors des années 1930 dans un état de conservation relativement rare à Paris pour l'atelier.

À l'image des parcelles avoisinantes et de l'évolution générale de la rue Lecourbe, la demande porte sur la démolition totale de cet ensemble immobilier pour une construction à plein gabarit.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D³P⁴ 626 et VO¹² 331.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juillet 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'un immeuble et d'une maison des années 1860.

La Commission a donné son accord pour une démolition totale (BMO du 13 août 2013).

Vue actuelle, côté jardin, de l'extension de 1933 composée, au rez-de-chaussée, de l'atelier d'imprimerie et d'une pièce d'habitation à l'étage.



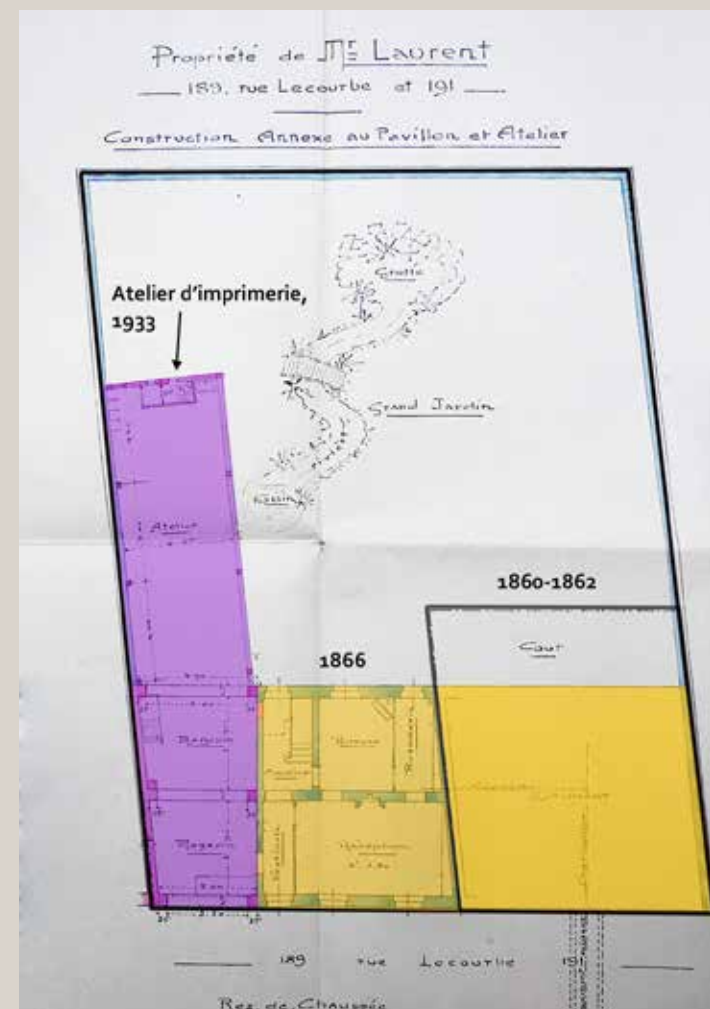
Extrait du PLU.



Extrait du plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle de l'ensemble immobilier sur la rue Lecourbe.



Plan de datation (Archives de Paris).



Façade de l'immeuble au n° 191 de la rue Lecourbe et départ de son escalier.



Perspective de la rue Lecourbe vers le nord montrant l'échelle des constructions neuves.



De gauche à droite : entrée, escalier et fenêtre d'origine de la maison située au n° 189, rue Lecourbe.



Vues extérieure et intérieure de l'atelier d'imprimerie.



Plan masse et perspective extraits de la faisabilité réalisée, montrés à titre indicatif. Le projet est en cours d'élaboration (© Agence Haour Architectes).

[Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial]



50-50^{bis}, boulevard Richard Le-noir (11^e arr.)

Pétitionnaire : M. D'HALLUIN, Benoît
SNC ESPRIMM
PD 075 111 13 V 0003
Dossier déposé le 23/04/2013
« Démolition totale de 2 maisons individuelles de R+1+combles. »



54-54^{bis}, boulevard Ney (18^e arr.)

Pétitionnaire : M. RAGUIN Bruno - SA DELEK France
PD 075 118 13 V 0006
Dossier déposé le 06/04/2013
« Démolition des auvents, d'un kiosque et extraction des réservoirs et canalisations d'une station service. »
SHON supprimée : 16m²

Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Hélène Bidard, Mme Marie-Hélène Borie, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, Mme Frédérique Lahaye, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, Mme Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Hermano Sanches Ruivo, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet, Mme Pauline Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Edwige Lesage
Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris